



Coopération au développement

Nouvelles initiatives, nouvelles tendances

Quelle porte sur les objectifs du millénaire pour le développement, l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), le plan d'action du G8 pour l'Afrique, les stratégies de réduction de la pauvreté ou le NEPAD (présentés dans ce numéro), l'analyse des nouvelles initiatives internationales révèle une évolution significative. Dans la conception du développement, l'économisme réductionniste fait place aux dimensions sociales et humaines. Et celles-ci n'y sont plus simplement traitées comme des retombées ou des fins renvoyées aux calendes grecques – elles constituent des moteurs du développement.

La meilleure illustration de ce mouvement est la centralité conquise par l'éducation. Dans toutes les initiatives internationales, l'éducation se retrouve placée au cœur du processus de formation du capital humain, de la croissance économique, de la redistribution équitable, de la lutte pour la santé et contre le SIDA, de la promotion des droits de l'homme et de la solidarité au sein des générations et entre elles. C'est une des raisons pour lesquelles la coopération éducative, partie prenante dans cette gestation, fraye des voies nouvelles. Parmi les tendances les plus marquantes, nous avons choisi d'en souligner quatre.

La première est la « rupture épistémologique » qui s'opère d'un paradigme de type cumulatif à un paradigme de type structurel. On passe d'une approche basée sur l'addition dans l'espace (somme de projets fragmentaires) et dans le temps (succession de cycles de projets), à une vision *holistique* (tous niveaux et filières du système), *intégrative* (toutes

actions et ressources) et *prospective* (à long terme). Il s'agit bien d'un changement qualitatif : désormais, un cadre référentiel structure, fédère et assure la cohérence et la continuité de toutes les actions dans la durée.

Mais, dans la relation partenariale, à qui revient la responsabilité de déterminer ce cadre et la marche à suivre ? La réponse n'a pas toujours été évidente au regard de la distribution des rôles. La relation de dépendance des pays par rapport à l'extérieur a plutôt favorisé la substitution. En reconnaissant pleinement l'autonomie et la responsabilité des pays, les partenaires au développement convergent aux approches sectorielles se positionnent délibérément dans le soutien et l'accompagnement (deuxième tendance). Ce qui confère aux pays une position dominante pour définir les priorités et leur rôle moteur dans la mise en œuvre. Toutefois,

dans ce numéro

- **Dossier : Vers une nouvelle configuration de la coopération au développement**
- **Approches sectorielles**
- **Le NEPAD présenté par S.E. B. Borishade, Nigéria**
- **Expériences pays : Mozambique, Ouganda, Sénégal**

l'affirmation de cette tendance dépend non seulement du changement d'attitude des partenaires, mais aussi, dans les pays mêmes, d'une « révolution culturelle » conduisant à « compter d'abord sur ses propres forces ». C'est le pari du NEPAD [cf. l'article de S.E. Babalola Borishade, ministre de l'éducation, Nigéria, page 12].

Dans ce processus de prise en mains de son propre développement se réalise



Photo : Ledru et Martel/UNESCO

le renforcement des capacités nationales. Le processus d'apprentissage est intégré aux tâches de conception, de planification et de pilotage des programmes que les pays doivent assumer. Cette troisième tendance, adoptée aussi bien dans les approches sectorielles [cf. les articles en pages 3 et 7] que dans les stratégies de lutte contre la pauvreté [cf. les articles en pages 9 et 18], tourne le dos à l'assistance technique traditionnelle pour engager les pays à « apprendre à forger en forgeant ».

La quatrième et dernière tendance concerne le renforcement du sens et de la pertinence de l'éducation. Elle questionne les finalités et les objectifs de formation et leurs liens avec les compétences professionnelles, l'ouverture technologique, la formation du capital humain, les opportunités de revenus et les compétences de vie dans les milieux les plus défavorisés. Ce qui est soulevé ici, plus qu'une articulation générale de l'éducation au développement, c'est l'exigence d'une approche, d'une planification et d'une coordination intersectorielle où l'éducation joue un rôle de « serveur » par rapport aux autres secteurs et justifie sa place de priorité des priorités.

Une telle évolution de la coopération éducative est grosse d'enjeux. Au plan politique, le déplacement du centre depuis l'extérieur (« altéro-centrisme »), vers les pays (« auto-centrisme »), renforce le leadership national, la mobilisation du

potentiel endogène et l'accent sur les acteurs et les dynamiques internes comme facteurs premiers du développement. Aux plans institutionnel et technique, l'auto-construction des programmes dépasse la problématique de l'appropriation en développant les capacités dans un processus de résolution de problèmes où les solutions deviennent autant d'acquis internes en termes de connaissances et de compétences pertinentes.

Dès lors, la condition d'efficacité des interventions extérieures peut se réaliser par l'existence même de ces ressources et de ces dynamiques internes qu'elles ont précisément pour rôle de renforcer et d'accélérer. Le concept d'accompagnement trouve ici sa pleine justification et se traduit aussi bien dans l'appui financier que dans le partage des connaissances.

Sur le chemin, les défis ne manquent pas. Les changements, complexes, impliquent une véritable coordination des bailleurs, des procédures conjointes, l'appui budgétaire, etc. Les pays doivent promouvoir une bonne gouvernance politique (une gestion saine et transparente des fonds publics) et asseoir la durabilité de leurs programmes en suscitant autour d'eux un consensus national et en assurant la participation sociale grâce à la délégation et la décentralisation.

Du côté des agences, la culture institutionnelle basée sur les drapeaux et la volonté de contrôle représente un obstacle.

Coordonner, mettre en commun, ancrer les interventions extérieures dans les dynamiques internes pour en optimiser l'impact restent de sérieux défis. Pour les relever, les processus décisionnels et les référents des évaluations internes doivent évoluer vers la prise en compte des nouvelles tendances de la coopération éducative.

Le fin mot de l'histoire, c'est la relation de confiance qui ne se bâtit que dans une meilleure transparence, d'un côté comme de l'autre. Et surtout dans le dialogue permanent – sur les options de politique, les objectifs et les indicateurs, les plans d'action et les stratégies de mise en œuvre, les procédures d'audit et d'évaluation, les résultats atteints et les ajustements à opérer.

Mais dialoguer à partir de quels principes et de quelles données ? Dialoguer en vue de quoi ? Quelles sont les capacités d'analyse et de connaissance, et de négociation et de communication requises par le dialogue ?

Telles sont les interrogations qui fixent à l'ADEA des tâches en termes de travail analytique, de réflexion collégiale, d'apprentissage et de développement de capacités en dialogue politique pour que ses composantes principales, les agences et les ministres, œuvrent à l'affirmation de ces tendances porteuses pour la coopération éducative en Afrique.

MAMADOU NDOYE
SECRETARE EXECUTIF DE L'ADEA

Sommaire

Dossier : vers une nouvelle configuration de la coopération au développement

Editorial	1
Approches sectorielles	3
Les objectifs du millénaire pour le développement	6
Contre la pauvreté	9
L'initiative PPTTE	11
A la mémoire d'Akintola Fatoyinbo	10
Le NEPAD, présenté par S.E. Babalola Borishade, ministre de l'Education du Nigéria	12
L'appui du G8 au NEPAD et à l'EPT	15

Enseignement supérieur

Façonner des sociétés du savoir : les nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur	20
--	----

Communication

L'ADEA encourage le journalisme d'éducation	16
---	----

Expériences pays

Ouganda : enseignements tirés de l'approche sectorielle du développement de l'éducation	7
Sénégal : une stratégie pour combattre la pauvreté .	18

Livres

Partenariats et approche sectorielle au Mozambique	23
--	----

Brèves	22
---------------------	-----------

Calendrier	24
-------------------------	-----------

Approches sectorielles

Vers une vision globale et intégrée du développement

Depuis plusieurs années, la coopération dans le secteur de l'éducation est en évolution, passant de plus en plus d'une aide basée sur des projets particuliers à une vision plus globale et intégrée du développement. Ce changement de perspective a entraîné de nouvelles formes de coopération entre tous les partenaires concernés et a abouti à ce que l'on appelle généralement l'approche sectorielle (SWAp). Dans certains pays, elle est liée à un appui budgétaire plus général qui entre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Les initiatives visant à soutenir le développement d'un pays ont traditionnellement porté sur des projets. Cette pratique a été critiquée – à cause du côté fragmentaire de cette approche, de l'importance accordée aux priorités des bailleurs de fonds et du faible impact de ces interventions sur les problèmes essentiels du développement. L'insatisfaction a conduit à adopter une approche nouvelle et plus globale de la coopération au développement afin de rendre la coopération plus cohérente et plus efficace.

L'expression « approche sectorielle » ou « SWAp » s'applique à ce type de démarche holistique, également appelée « programme d'investissement sectoriel » ou PIS (appellation créée par la Banque mondiale en 1994). Les PIS se sont inspirés des actions novatrices mises en œuvre en Asie du Sud où les bailleurs de fonds acceptaient de soutenir un programme conjoint visant à augmenter les dépenses en faveur d'un secteur social

donné. L'idée première était, afin de remédier à certains dysfonctionnements dans la gestion des dépenses publiques, de réunir les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds autour d'une politique sectorielle et d'un programme de dépenses unique, intégré de préférence dans le budget de l'Etat. Les approches sectorielles s'efforcent d'introduire une cohésion dans la multitude des projets de développement et de réduire les coûts administratifs et la lourdeur de la gestion de l'aide.

Philosophie des SWAp

Si la définition des SWAp varie selon les organismes de coopération au développement, l'essence des SWAp reste toujours la même – il s'agit d'un partenariat à long terme entre les bailleurs de fonds et les ministères de l'éducation, mené par les pouvoirs publics qui consultent régulièrement leurs partenaires et entretiennent un dialogue permanent. Une SWAp s'appuie sur une politique sectorielle globale

qui recouvre tous les domaines (politiques, projets et budgets concernés). Les organismes publics se consolident grâce au renforcement des capacités – qui remplace la simple assistance technique extérieure – et ils sont chargés de planifier, de piloter et de mettre en œuvre la politique choisie. Le cadre réglementaire correspond à un cadre financier dans lequel les priorités des programmes déterminent les schémas de dépenses pour l'éducation. Le financement est commun, regroupé dans une corbeille de fonds affectés à la politique et à la stratégie globales plutôt qu'à des projets individuels. Le processus de planification, de mise en œuvre et de reddition de comptes respecte des procédures communes et les indicateurs de résultats définis par tous les acteurs.

Le concept de « processus » est au cœur des SWAp : c'est en effet grâce aux processus de dialogue et de développement de consensus à toutes les étapes de la coopération que les politiques

Le cadre d'action de Dakar appelle la communauté internationale à explorer les approches sectorielles

Le cadre d'action de Dakar, intitulé *L'éducation pour tous: tenir nos engagements collectifs* du Forum mondial sur l'éducation (26-28 avril 2000), réaffirme la vision de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous adoptée dix ans plus tôt à Jomtien et engage la responsabilité de la communauté internationale à tenir ses promesses et à réaliser l'éducation « pour chaque citoyen, dans chaque société ».

Le cadre d'action affirme qu'« aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources » [UNESCO, 2000, Cadre d'action de Dakar, paragraphe 10]. Il engage également la communauté internationale à « mobiliser les ressources nécessaires pour apporter un soutien effectif aux efforts nationaux » et invite la communauté internationale à explorer les pistes suivantes :

- renforcer le financement externe de l'éducation ;
- améliorer la prévisibilité des flux de l'aide extérieure ;
- assurer une coordination plus efficace des bailleurs de fonds ;
- **développer les approches sectorielles** ;
- intensifier, élargir et diligenter l'allègement et/ou l'annulation de la dette pour lutter contre la pauvreté ;
- prévoir un suivi plus efficace et plus régulier des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de l'EPT. ■

deviennent des stratégies et des programmes puis des plans de dépenses qui s'inscrivent dans une vision à long terme.

L'approche sectorielle peut également être définie en relation avec les objectifs, c'est à dire un appui professionnel et financier coordonné apporté au secteur de l'éducation ou à certaines parties du secteur (par exemple l'éducation de base) ; l'approche sectorielle représente également un nouveau type de partenariat et une nouvelle façon de travailler.

Résultats et enseignements

Les organismes de coopération et de développement (OCD) sont nombreux à percevoir les avantages des SWAp et l'approche sectorielle a été appliquée en priorité aux secteurs de la santé et de l'éducation, considérés à juste titre comme des secteurs clés dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Forum mondial de Dakar sur l'éducation, en avril 2000, a par ailleurs donné un coup de fouet au secteur de l'éducation, en insistant sur le caractère vital de l'ac-

celération du développement de l'éducation en Afrique subsaharienne.

Du côté des pays, les ministères ont accueilli favorablement l'introduction de ce nouveau type de partenariat ainsi que la meilleure coordination des ressources et les SWAp ont de fait servi de cadre au dialogue sur les enjeux stratégiques de l'éducation. Cela étant, les coûts de transaction ont eu tendance, dans la première phase, à augmenter et non à diminuer, ce qui n'est pas surprenant car il faut, au début, venir à bout d'une certaine inertie et modifier des méthodes de travail familières. De fait, le changement des méthodes de travail dans les organismes de coopération au développement a eu des effets bien plus profonds que prévu, car il touche aussi aux processus de prise de décision à tous les niveaux. L'harmonisation des règles et des procédures est une tâche fastidieuse de sorte que, contrairement à ce qui était prévu, des structures séparées de mise en œuvre ont fait leur apparition pour les différents programmes SWAp.

Ces difficultés ne doivent pas occulter les aspects positifs qui ont été obser-

vés, parmi lesquels l'augmentation de la transparence, la moindre fragmentation des projets et le meilleur partage des informations.

Considérations pour la coopération

Quelles conséquences les SWAp ont-elles sur les modes d'organisation et de mise en œuvre des ministères de l'éducation et des OCD ? Ces derniers devront avant tout se pencher sur les enjeux politiques et stratégiques du secteur et rapprocher leur programme de réforme de l'éducation du contexte socio-économique du pays et de son développement. Ils auront également à considérer :

- **Les aspects politiques du développement éducatif d'un pays :** les approches sectorielles encouragent les processus de consultation démocratique de toutes les parties prenantes et l'intégration des programmes dans des objectifs plus larges de développement et de réduction de la pauvreté.
- **La dimension politique de la coopération au développement :** les SWAp servent de cadre au dialogue sur les questions stratégiques auquel les OCD doivent participer. En revanche la phase détaillée de planification devrait être assumée de plus en plus par les ministères concernés, les OCD n'intervenant que s'ils y sont spécifiquement conviés, en raison de leur expertise.
- **Les capacités analytiques :** disposer de capacités analytiques internes est dorénavant primordial. Les questions de financement de l'éducation sont essentielles pour la préparation et l'adoption d'une SWAp.
- **Les processus de coopération et de coordination entre les différents partenaires :** l'approche sectorielle revient à créer un nouveau type de partenariat, où les processus de coopération et de coordination ont une plus grande importance. L'expérience montre qu'il est utile de convenir officiellement des modalités de la coopération très tôt dans le processus, soit par le biais d'un code de conduite, soit grâce à un protocole d'entente plus élaboré.
- **Le rôle moteur des pays :** l'approche

Définition de l'approche sectorielle (SWAp)

Partenariat

- Responsabilité des acteurs locaux ; programme mené à bien par les pouvoirs publics
- Engagement de tous les principaux bailleurs de fonds en faveur du programme
- Coordination des bailleurs de fonds par le pays
- Large consultation de toutes les parties prenantes

Politique sectorielle globale et approfondie

- Portée sectorielle : concerne tous les domaines, les politiques, les programmes et les projets relevant du secteur
- Le cadre politique s'appuie sur (a) une politique sectorielle globale ; (b) une stratégie de mise en œuvre des mesures permettant d'atteindre les objectifs à moyen terme ; (c) un programme d'interventions spécifiques à court terme

Cadres de dépenses

- Programme global de dépenses, qui définit entre autres les allocations intersectorielles et l'enveloppe des ressources
- Plan de dépenses intra-sectorielles, conçu en fonction des priorités du programme

Systèmes de gestion et renforcement des capacités

- Structures et procédures communes de mise en œuvre (harmonisation des procédures des bailleurs de fonds)
- Utilisation et renforcement des institutions et des procédures publiques ainsi que des fonctionnaires (qui remplace la mise en place de systèmes parallèles et l'utilisation de l'assistance technique extérieure).

Source: Banque mondiale, *Education and Health in sub-Saharan Africa: A Review of Sector-Wide Approaches*, 2001.

« Les pré-requis en matière de qualification et d'expérience du personnel vont évoluer pour toutes les parties prenantes... On mettra davantage l'accent sur les compétences analytiques, sur les capacités de négociation et de communication ainsi que sur la compréhension des enjeux macro-économiques et des processus politiques. »

Document de politique de soutien aux programmes sectoriels, Agence suédoise de développement international, 2000

sectorielle est un processus continu de dialogue et de construction de consensus dans lequel les ministères de l'éducation doivent assumer un rôle moteur.

■ **Responsabilité et indicateurs de développement** : toutes les parties prenantes sont responsables envers les élèves et leurs parents. Cependant, les OCD sont aussi responsables envers les contribuables ; à défaut de pouvoir associer un débours à une activité précise et prédéterminée, ils doivent être en mesure de présenter des indicateurs qui renseigneront les contribuables sur le développement de l'ensemble du système éducatif.

■ **Le renforcement des capacités** : Le système éducatif doit être considéré comme un ensemble dans lequel il convient d'identifier les goulots d'étranglement qui perturbent planification et mise en œuvre et de réunir les partenaires pour définir une approche commune de renforcement des capacités.

Nouvelles compétences

Les processus en jeu dans une SWAp ont par ailleurs des conséquences sur les types de consultants et d'expertise nécessaire pour les étayer. L'Agence suédoise de développement international (Asdi) note dans sa politique d'assistance aux programmes sectoriels que, en matière de qualifications et d'expérience du personnel, « l'accent sera mis sur les compétences analytiques, sur les capacités de négociation et de communication ainsi que sur la compréhension des enjeux macro-économiques et des processus politiques » (Asdi, 2000, p. 26). Un rapport du ministère de l'Éducation norvégien

mentionne que les planificateurs devront avoir « une approche holistique de la structure, du contenu et de la qualité » des systèmes éducatifs. Le rapport indique également que « La coopération avec les autres ministères, et notamment le ministère des finances, est essentielle pour la réussite des processus de réforme » ; mais il faut également « un bon équilibre entre la centralisation et la décentralisation et des systèmes d'information et de suivi efficaces » (Feldberg et al., 2000)¹.

Dans tous les cas de figure, le passage d'une coopération basée sur des projets à une approche sectorielle est un processus qui requiert que les partenaires internes et externes s'accordent sur trois points : la politique et la stratégie de développement du secteur de l'éducation ; les procédures et modes de collaboration ; les arrangements financiers qui appuieront la politique et la stratégie. ■

INGEMAR GUSTAFSSON

AGENCE SUÉDOISE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ASDI)²

1. Feldberg, Karen Brit et Tornes, Kristin, *Sector-wide approach programmes in the development of the education sector*, ministère de l'Éducation et de la Recherche de Norvège, 2002. Disponible sur le web: <http://kuf.dep.no>

2. Article basé sur deux présentations : *Du petit projet à l'approche sectorielle – quelques éléments de réflexion*, papier présenté au séminaire du Comité directeur de l'ADEA sur le nouveau contexte de la coopération pour l'éducation en Afrique, Chantilly, 2-3 avril, 2002, et *Nouvelles modalités de l'aide internationale – conséquences sur les compétences et besoins de formation des planificateurs de l'éducation*, papier présenté au séminaire de l'IIPE sur les questions actuelles de la planification de l'éducation, Paris, 4-6 décembre 2002.

L'ADEA et les SWAp

L'ADEA fait depuis longtemps la promotion des principes qui sous-tendent les SWAp.

L'un des principes à la base de la philosophie de l'ADEA est de considérer que la responsabilité du développement de l'éducation incombe aux gouvernements. Aussi, l'ADEA s'efforce-t-elle d'encourager un processus donnant pleine responsabilité aux ministères africains de l'éducation et sensibilisant les organismes de financement au concept de responsabilité nationale.

L'ADEA encourage, à travers ses activités :

- une approche holistique de la politique de développement du secteur de l'éducation ;
- un dialogue permanent sur les politiques éducatives entre partenaires, dans un esprit de confiance mutuelle ;
- la recherche d'un consensus entre ministères et organismes de développement sur la manière d'aborder les questions majeures auxquelles l'éducation en Afrique est confrontée ;
- la coordination des bailleurs de fonds par les pays ;
- le renforcement des capacités de leadership des ministères africains dans leurs relations avec les organismes de financement ;
- la coordination des projets et des programmes par les pays et l'harmonisation des procédures ;
- de plus grands rapprochements entre la recherche, l'analyse, et l'élaboration des politiques.

En novembre 2002, le Groupe de travail sur l'analyse sectorielle de l'ADEA a organisé un séminaire sur les SWAp et l'analyse sectorielle en éducation à Windhoek, en Namibie. Un rapport du séminaire est disponible sur le site web de l'ADEA. ■

Les objectifs du millénaire pour le développement

L'idée de définir des objectifs datés et chiffrés pour le développement humain est née au milieu des années 90, années de remise en question des politiques publiques de développement. C'est dans cet esprit qu'a été adoptée, en septembre 2000, la déclaration du millénaire des Nations Unies. Elle accorde une place particulière à l'Afrique, région qui aura le plus de difficultés à atteindre les objectifs.

Les objectifs du millénaire pour le développement, adoptés par 189 nations en septembre 2000 à l'occasion du Sommet du millénaire, sont les suivants :

- Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ;
- Réaliser l'éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Réduire de trois quarts la mortalité maternelle ;
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, en fixant des objectifs relatifs à l'aide, aux échanges commerciaux et à la réduction de la dette.

La position de l'Afrique

Lors de la conférence sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en mars 2002, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé leur engagement en faveur de ces objectifs. Mais l'expérience de la dernière décennie a montré que les atteindre ne sera pas facile. Les raisons sont nombreuses et elles comprennent souvent l'insuffisance des dépenses publiques, un fardeau de la dette écrasant, un accès insuffisant aux marchés des pays développés et une diminution de l'aide publique au développement. De toutes les régions, l'Afrique subsaharienne est celle qui aura le plus de mal à atteindre les objectifs de développement d'ici à 2015. Il existe toutefois de grandes différences d'un pays à l'autre. Les pays qui ont mis en place de saines politiques économiques et ont amélioré leurs systèmes de gouvernance ont enregistré une accélération de la crois-

sance et une réduction de la pauvreté ; les autres pays, souvent paralysés par les conflits et la mauvaise gouvernance, ont peu de chance d'y réussir.

Pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, les pays africains devront : a) approfondir les réformes macroéconomiques, bases d'un environnement favorable aux investissements et d'une croissance en faveur des pauvres ; b) renforcer les institutions démocratiques, les systèmes de financement public et la gestion financière afin que les gouvernements puissent rendre compte à leurs peuples ; c) investir de façon adéquate dans le développement humain, notamment dans l'éducation.

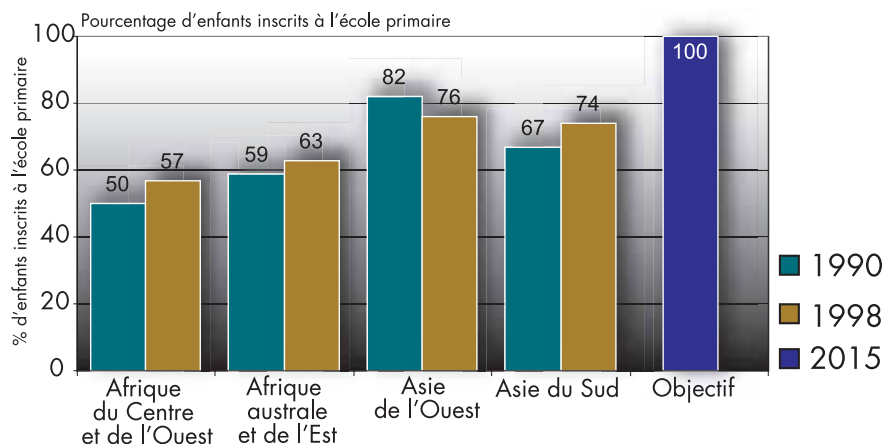
De son côté, la communauté internationale, qui s'est engagée à accroître l'aide publique au développement, pourrait soutenir un certain nombre de mesures :

- Allouer la moitié de toute aide nouvelle au continent africain ;
- Harmoniser les procédures et les instruments des partenaires au développement afin d'améliorer l'efficacité de leur aide ;
- Améliorer la qualité de l'aide fournie par les programmes stratégiques de réduction de la dette ;
- Appeler les pays industrialisés à réduire leurs subventions agricoles et à faire tomber les dernières barrières douanières, tout particulièrement pour les pays les plus pauvres ;
- Soutenir un allègement de la dette d'une importance telle qu'elle débouche sur un endettement supportable.

Le NEPAD représente une occasion privilégiée d'approfondir les efforts déjà accomplis en matière de réformes et d'instaurer une nouvelle relation avec la communauté internationale. ■

OBJECTIF N°2 de la Déclaration du millénaire : réaliser l'éducation pour tous avant 2015

De nombreuses régions vont pouvoir atteindre cet objectif avant 2015, mais il reste des taux de réussite plus faibles en Afrique subsaharienne et en Asie de l'ouest et du sud.



Source : Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Données basées sur les estimations de l'UNESCO.

Ouganda :

enseignements tirés de l'approche sectorielle du développement de l'éducation

L'approche sectorielle en Ouganda a été l'occasion d'introduire une planification du secteur qui intègre les grands objectifs du pays et les questions les plus importantes – réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, réforme de la fonction publique, décentralisation, renforcement des capacités locales et communautaires, équité et privatisation.

En Ouganda, les difficultés de développement du secteur de l'éducation ont poussé les décideurs à envisager l'adoption d'une approche sectorielle (SWAp) pour répondre au besoin urgent de refonte du système. La volonté politique des dirigeants et la prise de conscience, aux plus hauts échelons du pouvoir, de l'impératif de la réforme, ont permis d'enclencher ce processus, également soutenu par les planificateurs œuvrant aux différents niveaux du gouvernement.

Refonte de la politique éducative

La politique éducative actuelle du pays a commencé à prendre forme en 1987, avec la création de la commission de révision de la politique éducative (EPRC) chargée d'évaluer le système, de redéfinir ses objectifs généraux, de formuler des recommandations sur les modalités d'intégration des matières commerciales et techniques dans les programmes scolaires, et d'apprécier le rôle du secteur privé. En 1989, la commission a soumis son rapport, entériné par le gouvernement. Il a servi de base au livre blanc sur l'éducation – *L'éducation pour l'intégration et le développement de l'Ouganda* – publié en 1992. Ce livre blanc préconisait la concrétisation de l'éducation primaire universelle, une réforme des programmes scolaires, le développement de l'éducation postprimaire et la démocratisation de l'éducation.

Le livre blanc fixait également le cadre de la politique éducative dont les priorités allaient être établies dans le plan d'investissement sectoriel pour l'éducation (l'ESIP, 1998–2003). Parmi ces

priorités, la dévolution des responsabilités aux autorités locales – notamment pour l'éducation de base, qui doit être gratuite et à laquelle le budget de l'éducation doit accorder la priorité ; l'encouragement d'initiatives privées en matière d'offre (y compris pour l'éducation préprimaire) ; le renforcement, à tous les

L'approche sectorielle en Ouganda est un partenariat en pleine évolution, une vision à long terme qui passe par une négociation stratégique et un consensus sur les objectifs de la réforme qui associe société civile, pouvoirs publics et bailleurs de fonds.

niveaux, de l'offre de formation professionnelle ; la libéralisation des procédures d'achat de matériels didactiques ; et la promotion d'attitudes non discriminatoires à l'égard des filles et des personnes handicapées. Au-delà du primaire, le livre blanc identifiait quatre grandes priorités relatives aux enseignants : l'appui financier accordé par les pouvoirs publics aux étudiants (30 à 80 % des étudiants des universités et autres établissements d'enseignement supérieur) ; la gratuité des écoles de formation des instituteurs ; la spécialisation des écoles normales, en sciences, formation professionnelle ou en lettres ; l'augmentation

du nombre de postes disponibles et l'amélioration de l'accès aux niveaux postprimaires.

Vers une harmonisation des interventions

L'approche sectorielle adoptée en Ouganda s'apparente à un partenariat en pleine évolution, à une vision à long terme et à un consensus sur les objectifs de la réforme qui associe société civile, pouvoirs publics et bailleurs de fonds. Elle propose un programme de travail tourné vers l'avenir, qui permet : a) de formuler une stratégie sectorielle à moyen et long termes et de fixer le cadre des dépenses ; b) de mettre en place des accords pour une gestion commune par les pouvoirs publics et les agences de développement ; c) d'élaborer des programmes intégrés de renforcement des capacités. Enfin, l'approche sectorielle passe par une négociation stratégique et des mécanismes d'examen annuel des résultats du secteur sur lesquels le gouvernement de l'Ouganda et les bailleurs de fonds se sont mis d'accord.

Lorsqu'il a adopté une SWAp pour financer et gérer le secteur de l'éducation, au cours de l'exercice budgétaire 1998/99, l'Ouganda avait pour ambition d'harmoniser les interventions de ses partenaires au développement, de supprimer les zones de recouvrement et les actions redondantes et de mettre fin aux actions non coordonnées. Le pays voulait aussi abaisser le coût des transactions et augmenter la participation des différentes parties prenantes. L'adoption d'une SWAp devait favoriser une approche holistique et prospective de la planification et du financement des activités du sec-

teur de l'éducation, basées sur un processus de reddition de comptes et sur un cadre de gestion et de dépenses communs.

Résultats obtenus à ce jour

Plusieurs résultats positifs ont été enregistrés : les modalités de soutien budgétaire fonctionnent correctement ; des cadres communs de reddition de compte et des examens semestriels du secteur de l'éducation ont été mis en place ; les principes de la gestion de l'aide font l'objet d'un consensus ; l'éducation de base fait partie des priorités du secteur ; les cadres institutionnels restent souples et un projet de protocole d'accord sur les principes du partenariat ainsi qu'un code de déontologie sont en discussion ; enfin, des accords de financement ont été signés, des procédures de déblocage des fonds définies et les structures de la gestion financière ont été mises en place.

Un certain nombre d'indicateurs traduisent les progrès obtenus à ce jour :

- les flux de financement de l'éducation ont progressé, passant de 273,32 milliards à plus de 400 milliards (exercice 2000-01) ;
- le taux d'élèves par classe dans les établissements publics s'est amélioré, de 128/1 (en 1998) à 106/1 (en 2000) ;

- les inscriptions ont augmenté de 2,5 millions (en 1996) à 6,8 millions en 2000 ;
- les recrutements d'instituteurs ont progressé, de 81 564 en 1996 à 125 804 en 2000 ;
- le taux d'encadrement primaire est passé de 1/110 en 1997 à 1/50 en 2000 ;
- la révision des programmes scolaires est en cours et devrait être finalisée sous peu.

Enseignements

Si l'approche holistique de la planification de l'éducation, que les SWAp rendent possible, a introduit des améliorations dans le secteur éducatif de l'Ouganda, un certain nombre de défis structurels et opérationnels demeurent.

Parmi les améliorations constatées :

- Les différentes parties prenantes prennent désormais part à la planification des activités sectorielles qui relevaient jusqu'ici de la seule prérogative du ministère de l'Education et des Sports.
- Une plus grande rigueur caractérise dorénavant la planification et la mise en œuvre, grâce à un processus en cinq étapes qui garantit l'aval consensuel de tous les partenaires.
- Le fait que les bailleurs de fonds travaillent en direct avec les fonctionnaires

responsables du projet ont amélioré les relations de partenariat entre les pouvoirs publics et les bailleurs.

- Le ministère peut désormais se consacrer, avec ses partenaires, aux activités prioritaires. Les stratégies sont adoptées, intégrées, cohérentes et, par conséquent, plus durables.
- Les autorités ougandaises sont désormais aux commandes et font preuve de davantage d'initiative ; les partenaires assument une mission de conseil.
- Les départements ministériels ont acquis des compétences de planification et de reddition de comptes de sorte que la charge de travail du département de la planification a pu être allégée.
- La consultation de tous les partenaires a facilité l'acceptation politique des nouveaux programmes. Les préoccupations des législateurs sont intégrés dans les propositions bien avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation du parlement.
- L'approche SWAp s'apparente à un processus de fusion intellectuelle au cours duquel les nouvelles idées ou les innovations sont introduites plus facilement puisqu'elles résultent d'une évaluation scrupuleuse et qu'elles ont fait l'objet d'un consensus.

Parmi les défis à relever :

- La restructuration ministérielle a révélé certaines inadéquations des structures, au vu notamment du volume et de la complexité croissants des missions et du manque de personnel.
- Le personnel ne possède pas toutes les compétences nécessaires en matière de planification stratégique, d'analyse statistique, de modélisation, de négociation ou de pilotage et d'évaluation.
- Les procédures et les outils nécessaires pour coordonner les initiatives gouvernementales ne sont pas encore pleinement validés.

D'APRES UNE PRÉSENTATION¹ DE FLORENCE MALINGA

DIRECTEUR, PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS
OUGANDA

1. *Approche sectorielle du développement du secteur de l'éducation en Ouganda*, papier présenté au séminaire du comité directeur de l'ADEA sur le nouveau contexte de la coopération pour l'éducation en Afrique, Chantilly, 2-3 avril 2002.

Ouganda

Superficie	241.000 Km ²
Population (million)	20 554
Taux de croissance de la population	3 %
Espérance de vie (en années)	42,1
Population urbaine	14,5%
PIB	6,3 milliards de dollars EU
Revenu moyen par habitant (en dollars USA)	310 dollars EU
Dépenses publiques d'éducation en % du PIB	2,6 %
Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses de l'Etat	21,4 %
Taux estimé d'alphabétisation des hommes	76 %
Taux estimé d'alphabétisation des femmes	54 %
Taux brut de scolarisation, primaire	140,87 %*
Taux brut de scolarisation des garçons, primaire	145,66 %*
Taux brut de scolarisation des filles, primaire	136,08 %*
Taux net de scolarisation, primaire	87,3 %
Effectif de l'enseignement privé en % des effectifs totaux dans primaire ..	4,7 %
Rapport élève-maître dans le primaire	60*
Pourcentage de femmes parmi les enseignants du primaire	35%

Sources:
1/ Rapport régional de l'institut de statistique de l'Unesco sur Afrique subsaharienne en 1998
2/ *Statistiques de l'Unesco 1996 ; <http://www.uis.unesco.org/fr/stats/statistics/indic>

Contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté et les inégalités constitue aujourd'hui l'objectif prioritaire clairement fixé par l'ensemble des partenaires au développement. Dorénavant, l'aide au développement doit concilier objectifs de croissance et réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, les pays sont invités à concevoir des stratégies de lutte contre la pauvreté dans lesquelles doivent s'insérer les politiques sectorielles.

Quatre décennies d'aide au développement ont montré que, contrairement à ce qui était communément admis, il n'existait aucun lien évident entre aide, croissance économique et développement humain. Aide et pauvreté ont, à bien des égards, fonctionné comme des variables indépendantes. Durant toute cette période, en effet, l'aide, parfois massive, n'a eu que peu ou pas d'effets sur le niveau de vie des couches sociales les plus défavorisées.

Cette impuissance à résorber la pauvreté renvoie à la faiblesse de la croissance mais également à l'incapacité de redistribuer équitablement les fruits de cette dernière. *Une profonde mutation de la conception du développement est par conséquent nécessaire* : la croissance du Produit national n'est plus une fin en soi. Elle est certes indispensable, mais doit être associée à des politiques redistributives orientées vers les plus défavorisés. Le processus CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté), qui accorde la priorité aux budgets sociaux,

visé à instaurer un lien solide entre croissance économique et réduction de la pauvreté. Il permet de bâtir un consensus autour de la définition de politiques sectorielles articulées au sein d'un cadre macro-économique et financier garantissant une croissance durable. Dans ce nouveau contexte, il s'agit également de *définir des stratégies de refondation et de développement des systèmes éducatifs ayant un impact maximum sur la réduction de la pauvreté*.

Education, croissance et lutte contre la pauvreté

Au niveau macroéconomique, l'investissement éducatif joue un rôle décisif dans le processus de croissance économique. L'éducation améliore la productivité de ceux qui la reçoivent, et, en facilitant leur accès à l'emploi, augmente leurs revenus. Dans cette perspective, les politiques de gratuité de l'accès à l'éducation de base en faveur des couches sociales les plus défavorisées constituent, notamment en

raison de leur caractère redistributif, un instrument efficace de réduction des inégalités. Elles permettent aux plus pauvres de s'insérer dans l'activité économique et de contribuer à la croissance.

Le Cadre d'action d'Education Pour Tous élaboré à Dakar a souligné le rôle moteur de l'éducation pour la réduction de la pauvreté et sa nécessaire articulation avec les politiques nationales de lutte contre la pauvreté et les opérations de réduction de la dette. Pour les ministères de l'éducation en Afrique, cette évolution a engendré une situation nouvelle. L'articulation cohérente entre politique macro-économique et politiques sectorielles oblige à développer de nouvelles approches dans le domaine des politiques éducatives.

L'intégration des politiques éducatives dans les CSLP

On peut mentionner cinq grandes implications découlant de la mise en œuvre des CSLP :

suite à la page 10

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Le groupe Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont proposé, en septembre 1999, que les stratégies participatives élaborées par les pays en vue de la réduction de la pauvreté servent de référence à une aide extérieure et un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative pour les pays lourdement endettés. Cette approche a débouché sur la conception de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le principe de base qui sous-tend les CSLP est le suivant : les besoins des pauvres doivent figurer en première position dans les débats publics, car la pauvreté et les inégalités continuent malheureusement de frapper de nombreux pays en développement.

Chaque CSLP décrit les politiques et les programmes macro-économiques, structurels et sociaux conçus par un pays pour favoriser la croissance et réduire la pauvreté ; les

besoins de financement extérieur associés ; et les principales sources de ce financement.

Les CSLP doivent respecter certains principes. Ils doivent :

- **être axés sur le pays**, impliquant une large participation de la société civile et du secteur privé ;
- **privilégier les résultats**, et particulièrement ceux qui seront bénéfiques pour les pauvres ;
- **avoir une approche globale de la pauvreté** et de ses causes ;
- **aider au choix d'actions publiques** qui auront l'impact le plus marqué sur la pauvreté ;
- **déterminer des indicateurs de résultats** qui seront mis en place et suivis par le biais de processus participatifs.

Pour en savoir plus sur les CSLP, vous pouvez consulter le site de la Banque mondiale, à l'adresse suivante :

<http://www.worldbank.org/psrp/>

suite de la page 9

- *Responsabilisation, appropriation et participation* : les gouvernements sont responsables de la conduite de la politique éducative. Celle-ci aura été élaborée selon un processus négocié, mené en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires et usagers de l'école.
- *L'approche sectorielle est privilégiée* : elle permet une appréhension globale du système éducatif dans toutes ses dimensions (économique, financière, organisationnelle, pédagogique). Cette approche à l'échelle du secteur favorise l'instauration d'un lien entre diagnostic sectoriel, formulation des stratégies, plans d'action, programmes de dépenses et suivi des résultats. L'approche sectorielle exige une vision à long terme qui permet d'anticiper les flux et de prévoir les régulations en fonction des objectifs de scolarisation à chaque niveau du système. Les CSLP, qui s'inscrivent dans le moyen terme, offrent cet horizon temporel.
- *Le financement des politiques éducatives* : en replaçant les politiques sectorielles dans le contexte macro-

économique et financier, le CSLP met l'accent sur le financement de ces politiques. En fonction de l'enveloppe globale des ressources disponibles, des arbitrages budgétaires intersectoriels s'opèrent en termes de secteurs prioritaires, d'efficacité de la dépense publique et de capacité d'absorption. Ceci permet de garantir la durabilité financière à long terme des politiques éducatives entreprises.

- *Améliorer l'efficacité du système* : accroître les dépenses éducatives ne suffit pas. Les études existantes montrent, qu'à niveau de financement comparable, il existe des écarts importants de performances entre les systèmes. Ces écarts tiennent en partie aux modes d'allocation des ressources et des gains d'efficacité internes sont par conséquent réalisables. Des réformes structurelles s'imposent, afin de rendre les coûts unitaires compatibles avec le développement durable du secteur de l'éducation.
- *Privilégier l'éducation de base* : de nombreuses analyses révèlent que ce sont les dépenses consacrées à l'éducation de base qui possèdent la plus

grande efficacité en termes de croissance et de réduction de la pauvreté. La réallocation, à l'intérieur du secteur, des ressources en faveur de l'éducation de base contribue de manière efficace à l'accroissement des performances du système éducatif.

Le processus CSLP vise à confier la définition et la conduite du programme de développement au pays bénéficiaire lui-même. Une fois négociées et adoptées, les politiques sectorielles, placées sous la responsabilité des autorités nationales qui en assurent la mise en œuvre, constituent le cadre général d'intervention de la communauté des partenaires au développement.

D'APRES UNE PRESENTATION¹ DE SERGE TOMASI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT
FRANCE

1. *Les programmes de lutte contre la pauvreté et l'éducation*, papier présenté au séminaire de l'ADEA sur le nouveau contexte de la coopération pour l'éducation en Afrique (Chantilly, 2-4 avril 2002).

A la mémoire d'Akintola Fatoyinbo

L'ADEA a accueilli avec stupeur la disparition d'Akintola Fatoyinbo, ami cher et collègue de l'ADEA, survenue brutalement le 1er décembre 2002 à Dar-es-Salaam. Akin était en Tanzanie pour animer un atelier de formation destiné à un groupe de journalistes venus couvrir la Huitième conférence des ministres africains de l'éducation (MINEDAF). Il a succombé à une crise cardiaque.

Akin Fatoyinbo était le coordonnateur du Groupe de travail de l'ADEA sur la communication et l'éducation (COMED). Journaliste et spécialiste en communication de formation, il travaillait avec l'ADEA depuis 1997. Initialement chargé des relations avec la presse lors des biennales de l'ADEA, il fut ensuite coordonnateur du programme COMED. Depuis sa création en 1998, le COMED a formé plus de 200 journalistes intéressés par la couverture de sujets éducatifs et chargés de communication de ministères de l'éducation africains. C'est également dans le cadre du COMED qu'a été lancé en 2001 le Prix africain du journalisme d'éducation qui récompense les meilleurs articles sur l'éducation en Afrique écrits par des journalistes africains et parus dans la presse africaine.

Parallèlement aux activités de l'ADEA, Akin continuait à assumer ses fonctions de spécialiste principal en communication pour la Banque mondiale, institution pour laquelle il a travaillé pendant plus de vingt ans. Parmi ses nombreuses activités, il avait notamment animé, pendant plusieurs années, des formations à distance dans les domaines de journalisme d'investigation et du journalisme économique et financier. Membre actif du Commonwealth Press Union, il avait organisé des formations de rédacteurs et de directeurs de publication au Nigéria et dans d'autres pays sur des sujets tels que les nouvelles technologies de l'information et de la communication et la liberté de la presse. Entre 1990 et 1995, Akin avait également travaillé pour l'UNESCO comme conseiller technique principal et coordonnateur du projet Ouest africain de développement des agences de presse. Ce projet avait donné naissance au Centre ouest africain des médias et du développement (WANAD), dont Akin fut Secrétaire général. Avant de travailler pour des organisations internationales, Akin avait été rédacteur principal de Radio Deutsche Welle en Allemagne et directeur pour l'Afrique de InterPress Third World News Agency (IPS). Nigérian, Akin était né le 12 février 1943 à Ilesa, où il repose aujourd'hui.

Akin Fatoyinbo s'était totalement dévoué à son travail et à l'idée qu'il se faisait de la communication et de sa place dans le processus de développement de l'éducation en Afrique. En hommage durable à ce dévouement et aux qualités humaines et professionnelles exceptionnelles d'Akin, l'ADEA a décidé de rebaptiser le Prix africain du journalisme d'éducation [Voir page 16], qui dorénavant s'appellera :

Prix africain du journalisme d'éducation Akintola Fatoyinbo

L'initiative PPTE

L'initiative PPTE (Initiative pour les pays pauvres très endettés) vise à réduire la dette extérieure des pays pauvres les plus lourdement endettés, en inscrivant l'allègement de la dette dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Vingt-trois pays africains participent à l'initiative. Dans quelle mesure les ressources dégagées peuvent-elle contribuer à l'éducation ?

Pour mobiliser et investir de nouvelles ressources dans le secteur de l'éducation, les pays africains doivent impérativement sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement. L'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) est une occasion pour les pays africains de rompre ce cercle vicieux dans lequel ils sont enfermés. Lancée en 1996 par la Banque mondiale et le FMI, elle vise à réduire la dette extérieure des pays les plus lourdement endettés, en inscrivant l'allègement de la dette dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

C'est à l'issue de la réunion du G7 à Cologne en juin 1999, qu'a pris corps et que s'est structurée l'idée que les ressources dégagées annuellement par les pays du fait de la réduction de leur dette devraient être investies dans des actions et programmes visant à réduire la pauvreté dans les pays concernés. La réduction de la dette serait alors acquise, pour un pays, sur un certain nombre de critères : faible revenu par habitant, valeur actuelle de la dette trop importante par rapport aux exportations, remboursements de la dette déraisonnables par rapport aux ressources ; contexte démocratique acceptable (élections, presse, syndicats) ; niveau minimal de stabilité macro-économique ; mise en place d'un cadre stratégique de réduction de la pauvreté.

Aujourd'hui, quarante-et-un pays, dont 33 en Afrique, sont considérés comme satisfaisant à la fois aux critères du niveau de revenu et de la charge de la dette. Parmi ceux-ci, 4 pays (dont 2 en Afrique) sont considérés, compte tenu de leurs ressources pétrolières notamment, comme pouvant faire face à leurs échéances de remboursement et ne sont donc pas retenus pour l'initiative PPTE. Restent donc 37 pays éligibles, dont 31 en Afrique. A ce jour, 27 pays dont 23 en Afrique ont atteint le « point de décision » : le Bénin,

le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie. En Afrique, les pays suivants n'ont pas encore atteint le « point de décision » : le Burundi, la République centrafricaine, la RDC, le Congo, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Togo.

Le montant de la réduction de la dette tous pays confondus s'élevait, en novembre 2002, à plus de 25 milliards de dollars EU et le total de la remise de dettes est estimée à environ 41 milliards de dollars. Ces sommes seront fournies par la Banque mondiale et le FMI, mais aussi par les institutions multilatérales et les agences bilatérales. Le pourcentage de la réduction est variable : il s'élève à 14 % pour la Bolivie et à 83 % pour São Tomé et Príncipe.

A ce jour, seuls quatre pays ont atteint le « point d'achèvement » et reçoivent des financements : la Bolivie, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie.

Retombées pour l'éducation

Même si de fortes différences existent entre pays, pour la majorité d'entre eux des ressources substantielles sont globalement susceptibles d'être mobilisées pour le secteur de l'éducation. C'est là un enjeu exceptionnel pour le secteur de l'éducation et un enjeu double : d'une part récupérer des ressources de la dette, mais d'autre part et surtout, les utiliser de manière efficace et équitable.

Des études ont permis de constater que les systèmes éducatifs de la plupart des pays africains PPTE pourraient sensiblement améliorer (en efficacité et en

équité) leur utilisation des ressources publiques mobilisées au niveau national. Ainsi, avec 2 % de son produit intérieur brut (PIB), le Burkina Faso assure environ trois années de scolarité. L'efficacité du système éducatif philippin est trois fois plus grande que celle du Burkina Faso.

Il s'agit donc de transformer les ressources mobilisées en résultats se traduisant par une amélioration tangible pour les populations. Le contexte actuel permet un changement qualitatif majeur dans la façon d'aborder le fonctionnement des systèmes éducatifs. Cela implique des efforts importants dans l'analyse du fonctionnement des systèmes éducatifs et spécialement des raisons pour lesquelles les pays africains, en particulier francophones, réussissent moins bien que leurs homologues d'Asie ou d'Amérique latine à transformer les ressources publiques mobilisées en résultats concrets pour leurs populations et leur économie. Le contexte porteur de la réduction de la dette, auquel s'ajoute le rôle joué par la société civile, favorise grandement la prise de décisions structurelles qui auraient été difficiles à envisager dans un contexte ordinaire. ■

**TIRE DE
« L'INITIATIVE PPTE : QUELLES CHANCES
POUR L'ÉDUCATION ? »
(DONNÉES MISES A JOUR)**

LETTRE D'INFORMATION DE L'ADEA
VOL. 13, N°2, AVRIL-JUIN 2001
DETTE ET EDUCATION EN AFRIQUE

Le numéro de la Lettre d'information de l'ADEA d'avril-juin 2001 (Dette et éducation en Afrique) peut être commandé au Secrétariat de l'ADEA, Service publications, ou téléchargé à partir du site web de l'ADEA :

www.adeanet.org

Le NEPAD, initiative africain

Le NEPAD est une initiative des dirigeants africains qui vise à résoudre le problème du sous-développement, de la pauvreté endémique et de l'excl... programme de développement. S.E. Borishade, ministre de l'Education du Nigéria et membre du Bureau des ministres de l'ADEA, trace les grande

En matière de gestion de l'aide au développement en Afrique, le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD), présenté par les chefs d'Etat de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Egypte, du Nigéria et du Sénégal en juillet 2001, est la dernière nouveauté. Les sources d'aide extérieure aux pays africains sont multiples et si l'on désire obtenir les impacts souhaités dans les pays bénéficiaires et maximiser les effets de l'aide extérieure, il est crucial de coordonner efficacement la multiplicité des institutions impliquées dans la gestion de l'aide au développement.

C'est dans ce contexte que trois présidents africains sont parvenus à la conclusion qu'il était grand temps pour l'Afrique de prendre en main son destin. C'est ainsi que, de la fusion de l'initiative du président sud-africain Thabo MBEKI « Progrès du partenariat africain pour le Millénaire » (Millenium African Partnership Progress – MAPP) et de l'initiative « OMEGA » du président WADE du Sénégal, est née la Nouvelle initiative pour l'Afrique (NIA), devenue aujourd'hui le Nouveau partenariat pour

le développement en Afrique (NEPAD) dont la commission de mise en œuvre est présidée par le président nigérian Olusegun OBASANJO.

Pourquoi le NEPAD ?

Certains se demandent à juste titre : mais pourquoi le NEPAD ? L'Afrique est littéralement inondée d'initiatives avortées, depuis le Plan d'action de Lagos en 1980 jusqu'au Traité d'Abuja en 1991, en passant par le Programme d'ajustement structurel (PAS) en 1986. En dépit des richesses naturelles dont l'Afrique est dotée, nous sommes les moins développés, les plus endettés, les laissés-pour-compte du processus de mondialisation, les plus contaminés par le virus du SIDA, ceux qui représentent moins de 2 % des échanges commerciaux dans le monde et moins de 1 % des investissements étrangers directs. La pauvreté sévit en Afrique plus qu'ailleurs dans le monde. Deux africains sur cinq survivent en deçà d'une ligne de pauvreté inférieure à 20\$ par mois. La moitié des petits africains en âge scolaire ne vont pas à l'école. Depuis

1963, l'Afrique a connu 26 conflits qui ont frappé 61 % de sa population et, de nos jours, 21 % des populations africaines vivent dans un contexte de guerre ou de conflit. Quarante ans après l'indépendance des pays africains, nous nous débattons encore avec des maladies aussi facilement maîtrisables que le paludisme et les affections diarrhéiques. Et l'économie africaine reste caractérisée par la dépendance.

Face à ce catalogue de misères, les dirigeants africains déclarent qu'il faut que le continent réagisse rapidement et en profondeur. Le NEPAD a été conçu pour répondre à nos problèmes.

Ce qui distingue le NEPAD des autres initiatives

Le NEPAD se caractérise par les particularités suivantes :

- il s'agit d'un programme conçu, mené et géré par les africains ;
- il adopte une démarche globale afin de résoudre les multiples défis de façon concertée ;
- il reconnaît et consacre le caractère fondamental de la paix, de la sécurité et de la stabilité, conditions préalables à tout développement humain durable ;
- il vise à promouvoir la participation des peuples au processus du développement ;
- il met en évidence l'importance d'associer les partenaires au développement selon les conditions des africains ;
- il se caractérise par l'engagement des dirigeants politiques africains au plus haut niveau.

Les objectifs du NEPAD sont :

- créer un environnement propice à la croissance économique et au développement dans chaque pays africain, mais également à l'échelle du continent, en renforçant la bonne



Photo : Roger, Dominique/UNESCO

ine pour le développement

vision de l'Afrique. Cette initiative se fonde sur une vision commune et sur la conviction ferme et partagée que l'Afrique se doit de fixer son propre chemin et fait le point sur le chemin parcouru depuis le lancement de l'initiative en juillet 2001.

- gestion politique et économique ;
- éradiquer la pauvreté et parvenir à une amélioration du revenu et de la qualité de vie du plus grand nombre ;
- accélérer l'intégration économique et réduire les coûts et risques des entreprises ;
- accroître le rendement et la production grâce à un développement accéléré de l'agriculture et à la diversification structurelle des économies africaines ;
- mobiliser des capitaux supplémentaires et des ressources techniques ;
- faire face aux défis de l'exclusion dans un contexte de mondialisation.

Dans le cadre du NEPAD, l'Afrique se promet à elle-même et au reste du monde de s'engager dans la voie de la bonne gouvernance, de la démocratie, de la transparence et de la responsabilisation. Le NEPAD c'est aussi une preuve de la bonne volonté et de l'engagement des dirigeants politiques actuels en Afrique, déterminés à prendre à bras le corps la nécessité de notre transformation socioéconomique.

Avant toute chose, deux des importants résultats attendus du NEPAD sont la paix et la sécurité en Afrique. En outre, nous travaillerons à instaurer dans nos pays une bonne gouvernance, un état de droit et des pratiques électorales claires. Nous développerons un code de conduite – mais qui ne sera pas élaboré dans l'optique du FMI ou de la Banque mondiale. Un système de suivi et de contrôle sera instauré. Des lignes directrices seront élaborées et, chaque année, des pays seront évalués sur leur performance en matière de bonne gouvernance.

On s'attend à ce que les stratégies adoptées produisent également les résultats suivants :

- croissance et développement économique et accroissement de l'emploi ;
- réduction de la pauvreté et des inégalités ;

- diversification des activités de production, meilleure compétitivité internationale, accroissement des exportations ;
- meilleure intégration africaine.

Il nous faudra identifier les défis associés à la mise en œuvre du programme et appliquer fidèlement le plan d'action, notamment en ce qui concerne les priorités sectorielles et la mobilisation des ressources.

Dialogue et partenariats

Le NEPAD nouera des partenariats à deux niveaux. Au niveau international, un dialogue s'instaurera avec les partenaires des pays du Nord et les institutions financières internationales. Au niveau régional, les dirigeants africains dialogueront entre eux, développeront des chantiers et encourageront les pays à développer des projets communs.

Le chemin parcouru

Les dirigeants africains se sont collectivement engagés à :

- renforcer les mécanismes de prévention des conflits ;
- promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme ;
- restaurer et maintenir la stabilité macroéconomique ;
- mettre en place des cadres transparents pour les marchés financiers ainsi que des audits des secteurs public et privé ;
- redynamiser et étendre les services d'éducation, de formation technique et de santé ;
- promouvoir le rôle des femmes dans le développement socioéconomique ;
- accroître la capacité de l'Etat à établir, faire appliquer et maintenir la loi et l'ordre ;
- promouvoir les infrastructures et la diversification des produits et des exportations.

“ A travers le continent, nous Africains déclarons que nous ne nous laisserons plus guider par les circonstances. Nous tracerons notre propre destinée et lançons un appel au reste du monde afin qu'il se joigne à nos efforts. ”

Nouvelle Initiative pour l'Afrique (NIA), juillet 2001.

Les secteurs prioritaires ont été assignés aux cinq pays à l'origine de l'initiative (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigéria, Sénégal) qui doivent élaborer un programme d'action pour les secteurs dont ils sont responsables. En outre, un code de conduite sur la bonne gouvernance politique est en cours d'élaboration et une série de réunions et de conférences avec les parties prenantes ont été organisées dans divers secteurs.

Implications pour l'éducation

Le développement des ressources humaines fait l'objet de la plus grande attention. Trois grands axes sont privilégiés : **lutter contre la pauvreté, combler le fossé éducatif et renverser le flux de la fuite des cerveaux**. Une attention particulière sera accordée aux femmes et à l'autonomisation des plus démunis.

En ce qui concerne le fossé éducatif, les pays africains travailleront, dans le cadre du NEPAD, en collaboration avec les agences de développement et les institutions multilatérales afin de faire en sorte que l'objectif d'enseignement primaire universel (EPU) soit réalisé d'ici à 2015. Parmi les autres priorités du

NEPAD figurent : l'amélioration de la qualité de l'éducation ; l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à tous les niveaux de l'éducation ; l'élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire et le renforcement de sa pertinence pour le développement de l'Afrique ; au niveau de l'enseignement supérieur, l'appui aux réseaux de recherche spécialisés et aux institutions d'enseignement supérieur.

Pour parvenir à inverser le sens de la fuite des cerveaux les actions suivantes sont prévues :

- création de conditions socio-économiques et politiques susceptibles de « retenir les cerveaux » et d'attirer les investisseurs ;
- création d'une base de données fiable sur la fuite des cerveaux afin de cerner l'ampleur du problème et de promouvoir la collaboration entre experts locaux et experts de la diaspora ;
- création d'un réseau scientifique et technique afin de canaliser le rapatriement du savoir scientifique vers le pays d'origine et de nouer des liens de coopération entre scientifiques en Afrique et scientifiques à l'étranger ;
- faire en sorte que l'expertise des Africains vivant dans les pays développés soit utilisée pour l'exécution de certains projets du NEPAD.

Dans son livre intitulé *Le dilemme de l'éducation en Afrique*, Pai Obanya a identifié onze raisons expliquant les échecs des tentatives africaines de réforme de l'éducation à différents niveaux : non-perception de la nécessité de réforme ; manque de conceptualisation de la réforme en tant que processus global ; échecs dus à un diagnostic erroné des maux de l'éducation ; à une mauvaise interprétation des documents de réforme ; aux retards de démarrage ; à une action précipitée ; au manque d'appui logistique ; au manque de continuité ; au manque d'intégration ; à l'absence de mécanisme de suivi ; au manque de soutien de la part des enseignants et du grand public par manque d'appropriation de la réforme.

Je voudrais attirer l'attention des ministres de l'éducation africains sur la nécessité de s'attaquer aux raisons de ces échecs et de renforcer la volonté

politique des dirigeants africains afin de parvenir à atteindre les objectifs du NEPAD. Je voudrais également attirer l'attention de tous sur le rôle des langues africaines dans l'éducation. L'inégalité dans l'éducation n'est pas uniquement subie au niveau de l'individu, elle l'est également au niveau de communautés entières. La langue est au cœur du développement d'un programme équitable d'éducation, qui peut seul conduire à l'épanouissement et à la mutation de la société. La promotion des langues locales en Afrique est une composante essentielle de la promotion de l'éducation pour tous. Les utilisateurs des langues africaines doivent être associés à l'élaboration des programmes et des matériels éducatifs. Les pays africains doivent développer des programmes d'enseignement bilingues qui mettront l'accent sur la consolidation de l'apprentissage de la langue locale (langue maternelle) et l'introduction précoce et progressive, dans le cycle éducatif, de la langue officielle.

Mobilisation des ressources

Permettez-moi à présent de passer à la question importante de la mobilisation des ressources. Le NEPAD préconise :

- des actions pour accroître les « flux de capitaux » fondés sur l'accroissement de la mobilisation des ressources internes, l'allègement de la dette, des réformes de l'APD et un accroissement des flux de capitaux en direction de l'Afrique.
- des actions pour favoriser un meilleur accès aux marchés par le biais de la diversification de la production, l'exploitation minière, le tourisme, le développement de l'industrie, du secteur tertiaire et du secteur privé, la promotion des exportations africaines et la suppression des barrières tarifaires et douanières.

En ce qui concerne les stratégies prévues pour l'allègement de la dette et les réformes de l'aide publique au développement (APD), le NEPAD affirme que la situation actuelle n'est pas viable, même pour des pays à revenus intermédiaires tels que le Nigéria. Pour sortir du sous-développement, l'Afrique a besoin de davantage de ressources. Le NEPAD vise l'annulation totale de la dette et créera une tribune où les pays africains pourront

échanger des expériences et se mobiliser en vue d'affiner leurs stratégies d'allègement de la dette.

En ce qui concerne l'aide extérieure au développement, le NEPAD cherche à accroître les flux à moyen terme et à mettre en place des mesures pour que les ressources soient plus efficacement utilisées par les pays africains. Le NEPAD mettra sur pied un forum qui élaborera une position africaine commune sur la réforme de l'APD et initiera, avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et d'autres donateurs, l'élaboration d'une charte. Par ailleurs, le NEPAD appuiera les efforts de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) vers la constitution d'un groupe d'apprentissage sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Un message d'espoir et d'opportunité de transformation pour l'Afrique

Le NEPAD est un immense message d'espoir et d'opportunité de transformation pour l'Afrique. Il s'agit d'une promesse des dirigeants africains qui s'engagent à s'attaquer de façon globale aux défis du développement de l'Afrique et à faciliter la participation effective de l'Afrique aux processus de mondialisation et d'intégration dans l'économie mondiale qui sont primordiaux pour la stabilité et le progrès planétaire.

En notre qualité de ministres africains de l'éducation, nous devons prendre la tête du mouvement en veillant à ce que nos objectifs et aspirations dans le cadre du NEPAD soient atteints. Car l'éducation est le socle du développement ; elle permettra à tous les autres secteurs de se développer à leur tour.

**D'APRES UNE PRESENTATION¹ DE
S.E. PROFESSEUR ABRAHAM BABALOLA
BORISHADE**

MINISTRE DE L'EDUCATION
MINISTERE FEDERAL DE L'EDUCATION
NIGERIA

1. Le NEPAD, papier présenté au séminaire du comité directeur de l'ADEA sur le nouveau contexte de la coopération pour l'éducation en Afrique (Chantilly, 2-4 avril 2002).

L'appui du G8 au NEPAD et à l'EPT

Les sommets du G8 se sont depuis toujours penchés sur les questions économiques et politiques affectant la communauté internationale. Les relations avec les pays en développement ont une place importante dans ces discussions. Parmi les nombreux domaines qui intéressent le G8 figurent l'éducation et les questions relatives à l'Afrique, pour lesquels deux groupes de travail ont été créés.

Appui au NEPAD

Les chefs d'Etat et de gouvernement des huit démocraties les plus industrialisées et les représentants de l'Union européenne ont accueilli avec enthousiasme le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*. Pour témoigner de leur soutien, les pays membres du G8 ont pris l'engagement d'apporter leur appui dans les domaines suivants :

- promotion de la paix et de la sécurité ;
- renforcement des institutions et bonne gouvernance ;
- développement du commerce, des investissements et de la croissance économique ;
- mise en place d'une politique concernant la remise de la dette ;
- promotion et amélioration de l'éducation ;
- amélioration de la santé et lutte contre le VIH/SIDA ;
- accroissement de la productivité agricole ;
- amélioration de la gestion des ressources en eau.

Appui à l'éducation

Lors du Sommet de Gênes en 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 ont décidé de créer un groupe de travail sur l'éducation. Le groupe de travail apportera ses conseils sur la meilleure façon d'atteindre les objectifs de Dakar (EPT), en coopération avec les pays en voie de développement, les organisations internationales compétentes et les principaux partenaires. Il travaillera en collaboration avec l'UNESCO, la Banque mondiale, le PNUD, l'OCDE et le Fonds monétaire international, et avec les pays développés, les ONG, le secteur privé et le monde scientifique et universitaire. Le

G8 insiste sur la nécessité pour tous les acteurs concernés de coopérer davantage, de mettre en synergie les différentes stratégies de développement et d'organiser une réponse internationale cohérente. Le groupe de travail se concentrera sur les questions liées aux politiques, au renforcement des capacités et à la mise en œuvre, en mettant l'accent sur l'appropriation et sur la nécessité d'impliquer la société civile.

A l'heure actuelle, le rapport provisoire devrait mettre l'accent sur plusieurs grands volets :

- l'éducation, la paix et les questions de parité ;
- l'intégration des différents processus en œuvre (l'éducation pour tous, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, le plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement) ;
- les capacités, notamment dans le domaine du pilotage de l'EPT et des statistiques ;
- la question des ressources.

Position de l'Union européenne

La position de l'Union européenne sur l'aide à l'éducation en Afrique peut être résumée ainsi :

- Une coordination plus poussée entre organisations internationales et bailleurs de fonds bilatéraux est nécessaire pour augmenter le caractère prévisible de l'aide ;
- L'amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs doit être soutenue à travers la mise en place de stratégies sectorielles et de plans nationaux en faveur de l'EPT, l'amélioration des conditions de travail des enseignants, la gestion des effectifs dans les salles de cours et des coûts éducatifs unitaires,

l'adaptation des systèmes existants aux besoins de la société et de l'économie, le renforcement des capacités d'analyse sectorielle et l'élaboration d'indicateurs de résultats.

- La communauté internationale doit mobiliser davantage de ressources, consolider les financements extérieurs en direction de l'éducation et prêter attention à l'utilisation rationnelle des fonds libérés dans le cadre de l'initiative PPTE. Le processus de pilotage de l'EPT peut être renforcé en augmentant les capacités de l'Institut des statistiques de l'UNESCO ainsi que les capacités nationales d'information et de statistiques des pays.
- L'UE centrera ses efforts sur certains domaines clés : l'accès des filles à l'éducation, les nouvelles technologies, le SIDA et l'éducation.

L'UE encourage également le développement d'approches sectorielles et l'harmonisation des normes et des procédures administratives. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE s'est engagé dans une initiative de longue haleine pour l'élaboration de procédures harmonisées. Les experts de la Commission européenne sur l'éducation ont adopté un code de conduite pour les organismes de financement du secteur éducatif. Le même type de partenariat entre bailleurs de fonds pour les initiatives d'EPT et les politiques sectorielles nationales est recherché.

**D'APRES UNE PRESENTATION
DE JOSE PANIAGUA¹**
UNION EUROPEENNE

1. Le groupe de travail du G8 sur l'éducation, papier présenté au séminaire du Comité directeur de l'ADEA sur le nouveau contexte de la coopération pour l'éducation en Afrique (Chantilly, 2-4 avril 2002).

L'ADEA encourage le journalisme d'éducation

Promouvoir la communication sur l'éducation dans les médias, susciter l'intérêt des journalistes africains pour l'éducation et leur engagement, encourager les débats publics sur les enjeux de l'éducation et les défis auxquels les pays sont confrontés, sont quelques uns des objectifs du Prix africain du journalisme d'éducation Akintola Fatoyinbo de l'ADEA. La première édition a récompensé quatre journalistes du Bénin, du Nigéria, du Rwanda et de l'Ouganda.

L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique est persuadée qu'un des moyens efficaces d'appuyer le développement de l'éducation est d'encourager les débats publics sur ce thème. En s'exprimant sur les enjeux de l'éducation et sur les problèmes que doivent affronter les systèmes éducatifs, les médias invitent leurs publics à s'interroger et à devenir ainsi des acteurs à part entière du développement. Convaincue de cela, l'ADEA a institué un prix récompensant les meilleurs articles sur l'éducation parus dans la presse africaine. Le prix a été lancé en octobre 2001 à Arusha, en Tanzanie, lors de la biennale de l'ADEA.

La première édition

Pour la première édition, 206 articles provenant de 21 pays, 38 journaux et 113 journalistes africains ont été reçus. Les thèmes le plus fréquemment abordés sont des thèmes généraux traitant du quotidien à l'école et de la « crise » du système éducatif (déscolarisation, échec scolaire, grèves, violence, etc.) ainsi que de l'éducation pour tous et des formes alternatives d'éducation. En revanche, peu d'articles ont traité du VIH/SIDA (trois articles seulement en français, deux seulement en anglais), du financement de l'éducation (aucun article), de l'enseignement en langues nationales et de l'éducation comme facteur de développement (aucun article en anglais) – thèmes pourtant cruciaux et très actuels. Une différence notable entre presse francophone et presse anglophone : les articles sur la condition enseignante ont été nombreux du côté francophone (14) ; du côté anglophone, ce sont les problèmes liés aux politiques éducatives et à la gestion de l'école qui

Pour la presse francophone, c'est Rose Akakpo (Bénin) du journal *Le point au quotidien* et Didier Semanyezi (Rwanda) de *La nouvelle relève* qui ont remporté les 1^{er} et 2^e prix.



Dans son article « Revaloriser la fonction enseignante », **Rose Akakpo** soulève le problème du manque de respect dont les enseignants sont victimes :

«...De la période coloniale à l'indépendance, ceux qui assumaient la fonction enseignante étaient peu nombreux et étaient des cadres supérieurs salariés... Aujourd'hui, les écoles et collèges se sont multipliés, avec des maîtres et des professeurs qui ne sont pas toujours qualifiés, avec des salaires et des conditions de travail dégradés... L'image du maître est associée à celle d'un précepteur mal payé, parfois contesté sur le terrain de sa compétence et sur celui de sa position sociale... L'enseignement est devenu le parent pauvre des emplois et des activités rémunératrices... On entend souvent les élèves dire : « Moi je ne veux pas enseigner »... Devenu un homme ordinaire et même parfois nécessaire, l'enseignant voit sa compétence et son autorité remises en cause... Comment respecter quelqu'un qui exerce un métier que l'on juge dégradant?..»

(*Le point au quotidien*, 9 avril 2002) ■



Dans « La non-scolarisation des filles au Rwanda n'est pas un mythe », **Didier Semanyezi** s'intéresse aux raisons socio-culturelles qui perpétuent la faible scolarisation des filles au Rwanda :

«...La fille a des problèmes qui lui sont spécifiques: son abandon est plus marqué dans la dernière partie du primaire et son taux de réussite au concours à la fin du primaire est plus bas que celui des garçons. Les raisons de cette faiblesse tiennent en partie à l'environnement socio-culturel qui la confine dans son rôle de future femme et mère et ne reconnaît pas l'égalité des sexes ; et à ses parents qui favorisent son exploitation par les travaux domestiques, ne lui accordent pas suffisamment de temps pour ses études, et donnent la priorité au paiement des frais scolaires de leurs garçons. Les résultats scolaires montrent que les filles réussissent mieux que les garçons au cours du premier cycle de l'école primaire. Cela pourrait être le cas également à d'autres niveaux si les filles étaient maintenues à l'école et étaient dégagées du fardeau des travaux domestiques...»

(*La nouvelle relève*, N° 441, mars 2002) ■

Du côté de la presse anglophone, ce sont Bukola Olatunji (Nigéria) du journal *The Comet* et John Eremu (Ouganda) de *New Vision* qui ont remporté les 1^{er} et 2^e prix.



Dans son article « How far can a meal go? », **Bukola Olatunji** s'interroge sur la pertinence d'un programme de repas gratuit mis en place récemment dans les écoles primaires :

«...Eight-year-old Ibrahim Adeyemi, a primary one pupil of one of the public schools in Lagos State, smacks his lips, runs his tongue over his upper teeth to remove some bits and pieces and smiles broadly as he remarks: "It is sweet, we want it everyday". » He was referring to the soy-maize nuggets served him and his classmates, under the Lagos State Government's novel free meal programme...Governor Bola Tinubu had promised at the beginning of the year to serve primary pupils in Lagos Schools one free meal a day. The House of Assembly approved N1 billion in the budget to execute it...The programme was flagged out on Children's Day, May 27, 2001. The pilot project will last for only a month during which likely problem areas would be addressed, according to Sobowale. *The Comet's* visit to some of the pilot schools revealed some of the problems that the Ministry of Education would do well to tackle quickly...»

(*The Comet*, 21 juin 2001) ■

ont intéressé le plus les journalistes (14).

Une première étape de présélection a permis de retenir, sur les 206 articles reçus, 30 articles en français et autant en anglais. Ont été éliminés les articles trop mal rédigés ou succincts, les brèves et les hors-sujets. Un jury composé de spécialistes de l'éducation et de journalistes chevronnés s'est ensuite réuni à Cotonou, au Bénin et a procédé à la sélection finale les 29 et 30 mai 2002. Les articles

Dans « Is your certificate genuine or forged? », **John Eremu** s'indigne de l'ampleur prise par le problème des diplômes falsifiés :



«...For a bit of money and the right connection, you can become a "university graduate" or possess an Ordinary and Advanced level "certificate" in just a matter of hours. Forget about toiling with books for ages to get the precious papers. It is now real. Crooks have invaded our education system. Getting "academic certificates" or "transcripts" » has never been so easy. For as low as sh100.000 you can secure an "O" or "A" level certificate complete with results slips... Of course it is not the original stuff from the Uganda National Examinations Board (UNEB) or other awarding institutions. But I bet. Present it to any returning officer and nomination is yours if you are an aspiring MP. Take it to any employer and I promise you will get the job if paper qualification is the only criteria being used for selection...»

(*New Vision*, 1er octobre 2001) ■

ont été jugés en fonction de quatre critères : pertinence du sujet traité ; objectivité journalistique et rigueur dans l'analyse du sujet ; qualité rédactionnelle ; originalité de l'article. Deux articles en français et deux articles en anglais se sont distingués par leurs qualités d'analyse, d'investigation, d'exploration et d'explication des questions traitées. Les lauréats de la première édition [Voir encadrés ci-contre] sont originaires du Bénin et du Nigéria (1ers Prix), de l'Ouganda et du Rwanda (2èmes Prix).

Tendances générales

Lors de cette première édition, le jury a cependant noté qu'il restait encore un long chemin à parcourir pour parvenir à

un journalisme d'éducation de qualité. Des efforts restent à faire au niveau de la qualité rédactionnelle des articles, mais également au niveau du travail d'investigation des journalistes. Une majorité d'articles restent encore très descriptifs sans analyse profonde des problèmes soulevés. Le jury a également noté le manque de distance des journalistes par rapport aux sujets traités. Le Groupe de travail sur la communication et l'éducation (COMED) s'efforcera de répondre aux faiblesses constatées en adaptant ses ateliers de formation.

Le séjour d'études

Accompagnés de leurs rédacteurs en chef, les lauréats ont été invités à participer à un séjour d'études de deux semaines qui s'est déroulé à Paris, à Londres et à Washington. Ils ont pu, à cette occasion, suivre un séminaire de formation sur des questions cruciales concernant l'éducation et visiter de grands groupes de presse partenaires du prix : Le Monde de l'éducation, RFI et Le Monde interactif à Paris ; Times Education Supplement et la BBC à Londres ; The Washington Post à Washington, D.C. Les journalistes ont également eu l'occasion d'avoir des entretiens avec des spécialistes de l'éducation et de la communication à l'UNESCO et à la Banque mondiale. Les modules de formation sur les questions éducatives étaient préparés par l'ADEA et l'Institut international de planification de l'éducation (IPE) de l'UNESCO. Pendant le séjour, une cérémonie officielle de remise de prix a également été organisée pour les lauréats, pendant laquelle les 1^{er} et 2^e prix ont reçu respectivement 2.000 et 1.000 euros.

THANH-HOA DESRUELLES

RESPONSABLE COMMUNICATION ET PUBLICATIONS
ADEA

1. Pour la presse francophone, les pays qui ont participé sont les suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Maurice, le Niger, La République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, et le Togo. Du côté anglophone, ont participé : L'Afrique du Sud, le Ghana, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie.

Sénégal : une stratégie pour combattre la pauvreté

En 2001, le Sénégal a initié l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté pour laquelle l'ensemble des acteurs concernés (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires au développement) a été impliquée.

Les premiers résultats du QUID¹ pour le Sénégal évaluent la proportion des pauvres à 53,9 % de la population en 2001. Ces taux sont cependant largement en dessous des résultats de l'EPPS² (2001) où 65 % des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % comme très pauvres. Le retour de la croissance durant la période 1995-2001 n'a en effet pas suffi à entraîner une réduction significative de la pauvreté. Ce constat a amené le Sénégal à développer une stratégie de réduction de la pauvreté dont les principaux documents sont le résultat d'un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs concernés (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires au développement). Le processus s'est déroulé en trois phases :

■ Phase préparatoire

La démarche a débuté par une identification exhaustive des organisations de la société civile et la mise en œuvre d'un programme de visites de proximité auprès des organisations pour les informer, leur fournir les projets de termes de référence du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les sensibiliser aux enjeux de leur participation dans l'élaboration du document. Pendant cette phase, le comité technique a également élaboré un document faisant le point sur les données disponibles concernant la pauvreté dans le pays. A cet effet, le comité a contacté différents ministères (notamment ceux de la Santé, de la Planification et de l'Education) et le Centre de recherches économiques appliquées (CREA). Le document a été présenté lors du séminaire de lancement du processus d'élaboration du DSRP.

■ Phase de conception de la démarche

Le Séminaire national de lancement du processus d'élaboration du DSRP a été un

moment crucial car il s'agissait d'impliquer les différents acteurs dans l'identification des activités à mener pour produire le DSRP et dans la validation des termes de référence des modules proposés.

Plus de 200 invités, représentant les différents acteurs de la vie économique et sociale au niveau national et régional, ont pris part au séminaire : services étatiques, société civile (ONG, syndicats, groupements féminins, associations religieuses, autorités traditionnelles, associations d'handicapés, structures de formation et de recherche, presse publique et privée, organisations paysannes), secteur privé et partenaires financiers et techniques.

■ Phase d'élaboration du DSRP

Au niveau national, cinq groupes thématiques ont travaillé en s'appuyant sur des contributions écrites des services des ministères techniques, de la société civile et de personnes ressources. Des ateliers d'échanges ont permis de dégager des consensus sur les axes de la stratégie et les priorités.

Au niveau régional, les services régionaux, sous la présidence des gouverneurs, ont préparé des consultations régionales ; la participation des élus, des organisations de la société civile et de l'administration locale a été remarquablement forte.

Au niveau local, les enquêtes de perception de la pauvreté, conduites dans les quartiers urbains et les villages de toutes les régions ont donné aux populations l'occasion de s'exprimer sur leurs conditions de vie et leurs priorités. Les ateliers de restitution ont été d'importants moments de prise de parole des pauvres.

Enfin, quelque 250 personnes réunies en un séminaire national de validation ont entériné le document de synthèse provisoire préparé par le comité technique.

Les objectifs prioritaires

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement à la vision du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux orientations stratégiques du dixième Plan national de développement économique et social pour la période 2002-2007. Les principaux objectifs poursuivis sont :

- doubler, d'ici à 2015, le revenu par tête dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base ;
- éradiquer toutes les formes d'exclusion dans le pays et instaurer l'égalité des sexes aux niveaux du primaire et du secondaire d'ici à 2015.

L'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et de ses manifestations, a permis de retenir une stratégie utilisant quatre leviers fondamentaux :

- la création de richesse ;
- le renforcement des capacités ;
- la promotion des services sociaux de base ;
- l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

La stratégie prévoit également un dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation décentralisé et participatif.

Education et pauvreté

Les enquêtes montrent que le niveau d'instruction parmi les chefs de ménages pauvres est très faible. En effet, plus de 89% des chefs de ménages du premier quintile (QUID, 2001) n'ont aucun niveau d'instruction et à peu près 8% seulement ont un niveau d'instruction primaire.

Le Sénégal n'a pas encore réalisé

l'objectif d'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire. Le taux brut de scolarisation dans le primaire y est d'environ 70 % et l'analphabétisme touche plus de la moitié de la population. En matière d'éducation et de formation, la situation des femmes sénégalaises est préoccupante : leur taux d'analphabétisme dépasse 70 % contre 49 % pour les hommes (QUID, 2001).

Le taux brut de scolarisation primaire s'est redressé – entre 1989/90 et 2000/01, il est passé de 57 % à 70 % – mais reste insuffisant. D'autre part, le nombre d'élèves par enseignant est encore élevé (51 au Sénégal contre 44 en moyenne en Afrique subsaharienne) et, malgré quelques progrès, la scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore faible : les filles représentent 46,5 % des élèves de l'enseignement élémentaire en 2001 contre 42,4 % en 1992.

Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans sachant lire et écrire se situe à 39,1 % (QUID, 2001). Toutefois, ce taux cache d'énormes disparités entre les hommes (51,1 %) et les femmes (28,9 %) ainsi qu'entre régions.

Les objectifs globaux retenus dans le DSRP

En 1998, l'Etat a démarré le Programme

décennal de l'éducation et de la formation (PDEF). Ce programme fixe les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ses objectifs sont renforcés par le programme d'éducation pour tous (PET). Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont les suivants :

- généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010 ;
- réallocation de 4 % du budget de l'Education nationale à l'enseignement élémentaire ;
- amélioration de l'accès des filles à tous les niveaux d'enseignement ;
- accroissement de l'accès des élèves à l'enseignement secondaire ;
- amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation devront être poursuivis afin d'atteindre les objectifs prioritaires définis dans ce secteur, notamment :

- accroître le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 70 % en 2001 à 78 % en 2003 et à 93,7 % en 2008 ;
- accroître le taux de scolarisation des filles, l'objectif étant de passer d'un indice de parité filles/garçons de 80 % en 2000 à 88 % en 2003 ;

- améliorer la qualité des services d'éducation dans tous les cycles ;
- réduire l'analphabétisme en mettant l'accent sur le développement d'un environnement lettré durable.

Quelles stratégies adopter ?

De manière générale, l'Etat s'attachera à mettre en place les conditions lui permettant de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes. Il faudra assurer un accès équitable à des programmes ayant pour objectif l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la vie courante. L'éducation non formelle sera soutenue en poursuivant la construction d'espaces jeunes et l'élaboration de modules de formation adaptés.

La démarche de l'Etat repose essentiellement sur les principes suivants :

- diversification de l'offre éducative ;
- partenariat efficace et coordonné ;
- renforcement de la décentralisation/déconcentration ;
- éducation de qualité pour tous ;
- mise à la portée de tous des normes de performance les plus élevées (qualité) ;
- une gestion transparente et efficace.

Les stratégies globales qui s'appuient sur les principes directeurs ci-dessus s'appliquent à une gestion optimale des ressources financières et matérielles, une utilisation rationnelle des enseignants, l'amélioration des programmes d'enseignement, le renforcement du réseau scolaire, le développement de l'enseignement des sciences et techniques et l'extension de l'utilisation des nouvelles technologies.

D'APRES UNE PRESENTATION³ DE THIERNOU SEYDOU NIANE

COORDONNATEUR DE LA CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SENEGAL

1. Questionnaire unifié des indicateurs de développement.
2. Enquêtes de perception de la pauvreté du Sénégal.
3. Stratégie de lutte contre la pauvreté, papier présenté lors du séminaire du Comité directeur de l'ADEA sur le nouveau contexte de la coopération pour l'éducation en Afrique, Chantilly, 2-3 avril 2002.

Sénégal	
Superficie	196.700 km ²
Population (en millions)	9,5
Taux de croissance de la population	2,7 %
Espérance de vie	52 ans
Population urbaine	47,4 %
PIB	4,4 milliards de dollars EU
Revenu moyen par habitant	500 dollars EU
Dépenses publiques d'éducation en % du PIB	3,4 %
Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses de l'Etat	26,9 %*
Taux estimé d'alphabétisation des hommes	46 %
Taux estimé d'alphabétisation des femmes	26 %
Taux brut de scolarisation, primaire	70 %
Taux brut de scolarisation des garçons, primaire	76 %
Taux brut de scolarisation des filles, primaire	63 %
Taux net de scolarisation, primaire	59 %
Effectif de l'enseignement privé, en % des effectifs totaux, primaire	10 %*
Rapport élève-maître dans le primaire	56*
Pourcentage de femmes parmi les enseignants du primaire	26 %*

Sources :

1. Institut de Statistique de l'UNESCO : Rapport Régional Afrique Subsaharienne 1998
2. * Institut de Statistique de l'UNESCO : Indicateurs de l'UNESCO sur l'éducation dans le monde, 1996
(www.uis.unesco.org/fr/stats)

Façonner des sociétés du savoir les nouveaux enjeux de l'enseignement

Dans un monde où les sociétés ne cessent d'évoluer, où les économies sont tirées par le savoir et où l'intégration mondiale se renforce, l'enseignement supérieur peut faire la différence, en dynamisant ou en marginalisant un pays. Dans un rapport publié récemment, la Banque mondiale incite les pays à reconsidérer la place accordée à l'enseignement supérieur.

Le dernier rapport publié par la Banque mondiale sur l'enseignement supérieur – *Constructing Knowledge Societies: New Challenges for Tertiary Education*¹ – incite les pouvoirs publics à faire figurer la question de l'enseignement supérieur en tête de leurs priorités. Il appelle les décideurs des pays en développement à se saisir des nouvelles opportunités que l'enseignement supérieur offre désormais en termes d'augmentation de la productivité nationale et de contribution à la croissance économique.

Les enjeux de l'enseignement supérieur

Pour pouvoir tirer pleinement parti de l'enseignement supérieur, les décideurs devront supprimer les anciens obstacles et relever de nouveaux défis. La plupart des pays en développement et en transition continuent de se battre contre des problèmes d'accès, d'équité et de qualité. Comment augmenter la couverture, réduire les inégalités d'accès et de résultats et améliorer la pertinence et la qualité ? Parvenir à davantage d'autonomie dans la gouvernance ? Avoir une gestion plus professionnelle ? Par ailleurs, l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur – qui présente de nouvelles possibilités mais aussi de nouvelles menaces – vient alourdir encore ce programme de travail déjà très chargé. Dans le meilleur des cas, ces changements donneront aux pays l'occasion de recourir aux réseaux et aux technologies et de faire un bond considérable dans leur processus de développement mais, dans

le pire des cas, ils creuseront encore les écarts au niveau du savoir, aggraveront la fracture numérique et renforceront les inégalités de revenu qui en découleront entre les pays qui auront su relever ces nouveaux défis et ceux qui en seront incapables.

Nous parlons d'évolutions, mais quelles sont-elles précisément ?

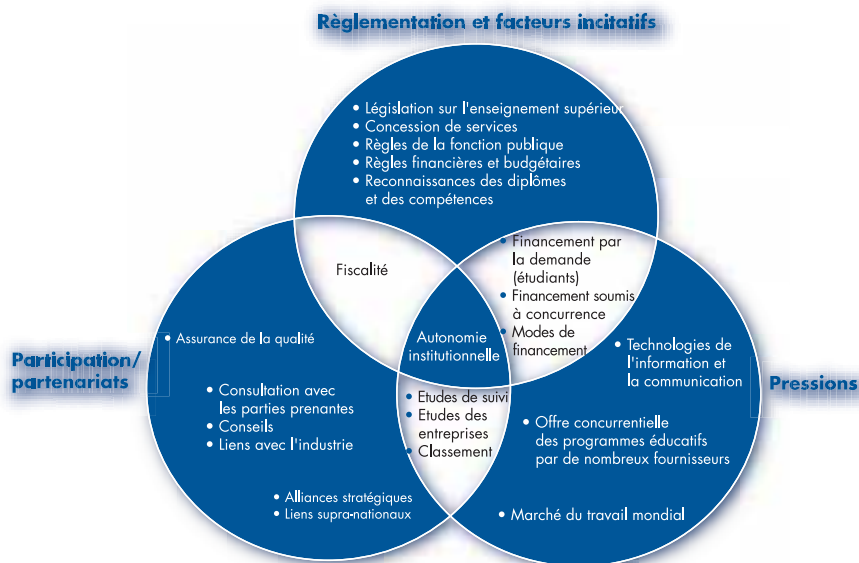
■ *L'accumulation et l'application des connaissances sont devenues des moteurs importants du développement économique et déterminent de plus en plus l'avantage concurrentiel d'un pays.* Dans ce contexte, la place de l'enseignement supérieur est plus importante que jamais, pour construire une économie du savoir et une société démocratique.

■ *La révolution des technologies de l'information et des communications (TIC) permet aux pays de produire et d'utiliser les savoirs de manière plus rapide et plus efficace.*

■ *Un marché de l'enseignement supérieur se développe, avec l'apparition de nouveaux prestataires qui remettent en cause la position monopolistique des établissements résidentiels traditionnels.* Ces prestataires agissent dans un environnement « sans frontières » et font appel à des modes d'organisation radicalement nouveaux qui s'appuient sur les nouvelles technologies.

■ *Des marchés mondiaux du travail font leur apparition pour une main-d'œuvre de haut niveau.* Il faut s'attendre à une concurrence internationale croissante dont l'objectif sera de recruter les professionnels les plus qualifiés et de profiter de la fuite des cerveaux.

Ce qui pousse l'enseignement supérieur au changement



Le rôle des pouvoirs publics

Le rapport de la Banque mondiale recommande vivement aux pouvoirs publics d'agir pour aider leurs établissements d'enseignement supérieur à mieux

Savoir : Enseignement supérieur

répondre aux attentes d'économies du savoir concurrentielles et mondialisées. Trois arguments sont avancés :

- Les investissements dans l'enseignement supérieur génèrent d'importants gains pour la société – une rentabilité à long terme de la recherche fondamentale et des applications technologiques, et une plus grande cohésion sociale – vitaux pour le développement économique ;
- Les pouvoirs publics doivent intervenir pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur aux diplômés du secondaire qui pourraient accéder au supérieur mais qui sont handicapés par leur statut socioéconomique, leur sexe ou leur appartenance ethnique ;
- L'enseignement supérieur joue un rôle primordial dans le développement de l'éducation primaire et secondaire.

Le développement d'un marché de l'enseignement supérieur conditionne de plus en plus souvent le rôle de l'Etat. Face aux dynamiques du marché, les fonds publics sont désormais distribués selon des modalités nouvelles et divers systèmes de financement par péréquation. L'Etat s'efforce d'adopter de nouvelles stratégies financières pour tirer des revenus de ses actifs institutionnels, mobiliser des ressources supplémentaires auprès des étudiants et de leurs familles et encourager les contributions de partenaires institutionnels ou de tiers. Plus important, les finances publiques sont de plus en plus souvent complétées par des sources privées. Un certain nombre de pays ont encouragé l'apparition d'établissements privés pour soulager la pression sur les budgets publics et satisfaire une demande d'accès jusqu'ici contrariée. Dans de nombreux cas, les établissements privés ont élargi l'offre faite aux élèves – du moins pour ceux qui ont les moyens de financer leurs études supérieures ou peuvent prétendre à des prêts – tout en obligeant les universités publiques à

innover et à se moderniser. De fait, les établissements publics s'efforcent de mieux répondre à l'évolution permanente des besoins de formation des employeurs et de la demande des étudiants – et ces deux facteurs contribuent à former une main-d'œuvre plus productive.

Le rôle des pouvoirs publics par rapport à l'enseignement supérieur est donc d'orienter le système selon les évolutions mondiales et locales. Ils doivent assumer dans ce processus trois grandes responsabilités :

- *élaborer un cadre cohérent de formulation de politique.* Des réformes proactives et constructives – ancrées dans un projet à long terme de l'enseignement supérieur – devront être introduites pour que les pays puissent profiter des occasions offertes par l'économie du savoir et les nouvelles technologies ;
- *assurer un environnement réglementaire d'appui.* Une telle réglementa-

tion, visant à inciter les institutions à innover et le secteur privé à se développer, est primordiale pour l'apparition de nouveaux établissements (et notamment les universités virtuelles) ; l'introduction de mécanismes d'assurance de la qualité ; la responsabilisation financière des établissements publics ; et la protection des droits de propriété ;

- *mettre en place des incitations financières.* Les mécanismes qui permettent d'orienter les établissements vers davantage de qualité, d'efficacité et d'équité comprennent notamment un financement par péréquation qui associe ressources et performances ; une incitation à la mobilisation des ressources par les établissements ; la mise en compétition de fonds destinés aux investissements dans la qualité de l'éducation ; et les programmes d'aide financière aux élèves.

JAMIL SALMI

COORDONNATEUR DU GROUPE
THEMATIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
BANQUE MONDIALE

1. Le rapport *Constructing Knowledge Societies: New Challenges for Tertiary Education*, Washington D.C., Banque mondiale, est disponible sur demande, à l'adresse suivante : eservice@worldbank.org.

Options stratégiques pour l'enseignement supérieur

Economies en transition (Europe orientale et Asie centrale)

- Introduire des programmes plus souples et moins spécialisés.
- Raccourcir le cycle des programmes.
- Concevoir un cadre réglementaire plus adaptable.

Pays à faible revenu

- Prévoir des systèmes de financement public qui encouragent les établissements à répondre à la demande du marché en matière de qualité et de diversité.
- Renforcer les capacités de gestion et améliorer l'éducation primaire et secondaire, y compris la formation des enseignants et des directeurs.
- Augmenter la production de professionnels et de techniciens qualifiés à travers une combinaison d'établissements non-universitaires publics et privés.
- Investir dans la formation et la recherche avancées sur des domaines porteurs, ayant des avantages comparatifs.

Petits pays

- Nouer des partenariats sous-régionaux avec les petits Etats voisins afin de créer une université en réseau.
- Créer des établissements d'enseignement supérieur stratégiquement conçus pour répondre aux besoins les plus urgents de formation/compétences.
- Négocier des partenariats de franchise entre Etats et prestataires extérieurs d'enseignement supérieur.
- Autoriser, sous certaines conditions, la délivrance d'un enseignement à distance par un prestataire international de renom.

GT sur les statistiques de l'éducation

Ko-Chih Tung, coordonnateur du groupe de travail sur les statistiques de l'éducation, a été appelé à occuper de nouvelles fonctions pour la région Asie au sein de l'Institut de statistique de l'UNESCO. L'ADEA tient à le remercier pour sa contribution exceptionnelle aux travaux du GTSE et au projet SISED et regrettera son enthousiasme, son dévouement et son expertise. L'ADEA en profite pour souhaiter la bienvenue à M. Glory J.T. Makwati, coordonnateur par intérim du GT.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter Glory Makwati, tél. : +263 4/ 33 22 22, mél : gmakwati@unesco.co.zw

GT sur le développement de la petite enfance

La deuxième conférence internationale sur le développement de la petite enfance (DPE) s'est déroulée du 28 au 31 octobre 2002, à Asmara. La conférence avait pour thème principal « Les interventions de la petite enfance : réussites et leçons », et était organisée par l'État d'Érythrée, en collaboration avec l'ADEA et son groupe de travail sur le développement de la petite enfance (GTDPE), la Banque mondiale et l'UNICEF. Les débats ont porté sur l'élaboration de politiques, la planification intégrée du DPE, l'efficacité des approches et des pratiques communautaires, les enfants défavorisés, les connaissances autochtones et l'éducation des enfants. Le GTDPE a été chargé d'assurer le suivi des recommandations d'Asmara pour favoriser l'intégration du DPE dans l'agenda politique des pays africains.

Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter le site web de l'ADEA, à l'adresse suivante : http://www.adeanet.org/workgroups/en_wgecd.html

GT COMED

Le groupe de travail Communication pour l'éducation et le développement (COMED) a organisé la couverture médiatique de deux grandes réunions – la deuxième conférence internationale sur le développement de la petite enfance (DPE), organisée à Asmara en Érythrée (28-31 octobre 2002) et la huitième conférence des ministres de l'Éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF), qui s'est tenue à Dar-es-Salaam en Tanzanie (2-6 décembre 2002). Dans les deux cas, les journalistes chargés de couvrir ces manifestations ont pu, entre autres activités, participer à des ateliers de formation.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter le professeur Alfred Opubor, tél : +229/31 34 54, mél : comed@wanad.org

Etude de l'ADEA sur la qualité

L'ADEA a créé un groupe de travail *ad hoc* chargé de conduire une étude intitulée « Le défi de l'apprentissage : améliorer la qualité de l'éducation de base en Afrique subsaharienne », afin

de favoriser l'échange d'expériences et de connaissances sur la qualité de l'éducation. L'ADEA sollicitera pour cette étude la participation active de tous les pays d'Afrique subsaharienne, de ses groupes de travail, des organismes de coopération au développement, des ONG et de ses autres partenaires. L'étude rassemblera de nombreuses études de cas nationales. Plusieurs pays ont déjà soumis leurs propositions. Les conclusions de l'étude seront présentées à l'occasion de la biennale 2003 de l'ADEA.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter Charlotte Sedel, mél : c.sedel@iiep.unesco.org

Prix africain du journalisme d'éducation

L'édition 2003 du prix a été officiellement lancée le 29 octobre 2002 par le secrétaire exécutif de l'ADEA, Mamadou Ndoye, à l'occasion de la deuxième conférence internationale sur le développement de la petite enfance, organisée à Asmara, en Érythrée. Ce lancement s'est fait en présence de S.E. Osman Saleh, ministre de l'Éducation de l'Érythrée.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter Thanh-Hoa Desruelles, mél : th.desruelles@iiep.unesco.org ou Pascal Hoba, mél : p.hoba@iiep.unesco.org

GT sur l'enseignement à distance et l'apprentissage libre

Un protocole d'accord vient d'être signé entre le ministère de l'Éducation et de la Recherche scientifique de l'île Maurice et l'UNESCO-BREDA : ces deux institutions assumeront la direction conjointe du groupe de travail sur l'enseignement à distance et l'apprentissage libre (GTED/AL). Le GTED/AL est en train de réaliser un bilan des programmes d'enseignement à distance prometteurs. Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter Anand Rumajogee, tél. : +230/ 467 8809, mél : arumajog@intnet.mu

Secrétariat de l'ADEA

Le secrétariat de l'ADEA vient de recruter un nouveau responsable de programme, Joris Van Bommel, ressortissant des Pays-Bas. Il a pris ses fonctions en novembre 2002. Coordonnées de M. Van Bommel : Tel : +33/ 145 03 77 79, mél : j.vanbommel@iiep.unesco.org

GT sur les finances et l'éducation

Le Groupe de travail sur les finances et l'éducation (GTFE) a organisé un atelier pour revoir le manuel de formation du GTFE sur le financement et la budgétisation de l'éducation. Le manuel révisé tiendra compte de l'évolution du contexte du financement, de la budgétisation et de la planification de l'éducation ainsi que les nouvelles orientations des politiques éducatives.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Cherif Mohamed Diarra, Coordonnateur du GTFE à Dakar : tél. : +221/825 9822, Mél : Mohamed.diarra@codesria.sn ■

Partenariats

entre ministères de l'éducation et organismes internationaux de financement et d'assistance technique : le cas du Mozambique

Le Mozambique est un des premiers pays africains à avoir adopté une approche sectorielle pour le secteur de l'éducation. Le Groupe de travail sur l'analyse sectorielle de l'ADEA rend compte de cette expérience globalement positive initiée en 1997.

L'étude de Tuomas Takala et de Mmantseta Marope sur l'adoption d'une approche sectorielle dans le secteur de l'éducation au Mozambique prend un relief particulier quand on sait que ce pays a été l'un des premiers à tenter une approche sectorielle. L'ouvrage rend compte des différents points de vue des parties prenantes (fonctionnaires et bailleurs de fonds internationaux) sur le plan de développement stratégique de l'éducation (PDSE) pour la période 1999-2003 qui a servi de « déclencheur » à l'adoption d'une SWAp – ce qui renforce encore l'intérêt de cet ouvrage. Les auteurs s'appuient essentiellement sur des entretiens réalisés en 1999 et une mise à jour de leurs conclusions, réalisée fin 2001, à partir des recherches effectuées par Tuomas Takala.

Le PDSE, dont la genèse remonte au début des années 90, a fait l'objet d'une première publication en 1995 ; sa mise en œuvre date de 1999, après approbation du ministère de l'éducation (MINED) et acceptation par la communauté internationale des bailleurs de fonds. Le coût total de sa mise en œuvre sur cette première période quinquennale est estimé à 700 millions d'USD, dont 25 pour cent sont financés par une aide extérieure.

L'accent mis sur le partenariat entre, d'une part, le MINED et les organismes internationaux de coopération et, d'autre part, les organismes de coopération eux-mêmes a grandement favorisé l'adoption d'une SWAp. La plupart des personnes interrogées donnent de ce partenariat une définition qui va au-delà de la simple procédure – elles évoquent un partenariat administratif et financier et mentionnent aussi les dimensions morales et éthiques : « confiance, respect mutuel, réciprocité des arrangements, clarté de la communication, appréhension concrète des contextes, dialogue permanent, etc. ». De fait, la solidité de ces partenariats et la

volonté de chacun de ne pas revenir à une assistance par projet semblent avoir présidé au développement institutionnel du PDSE. Les difficultés que rencontrent les partenaires concernent surtout une répartition équilibrée des pouvoirs au sein du groupe. Le constat le plus positif – que les auteurs partagent – porte sur le fait que le MINED a acquis avec le temps une capacité d'initiative stratégique et les moyens de ne faire appel à l'aide des bailleurs internationaux que lorsque cela s'impose. Une seule des personnes interrogées estime que la communauté internationale manipule depuis longtemps le processus mais cet avis n'est pas partagé par les autres partenaires. Certains enfin sont de l'avis que les organismes de coopération rivalisent entre eux pour obtenir la suprématie et que la Banque mondiale – en vertu de son expertise, notamment en matière de financements, et des fortes subventions qu'elle accorde, qui lui donnent un certain poids – obtient en général gain de cause, à la grande frustration de certains organismes bilatéraux moins bien dotés.

Un certain nombre de facteurs ont permis d'étayer la démarche SWAP adoptée au Mozambique. Conscients de leurs lacunes dans le domaine de la planification de l'éducation, quelques hauts fonctionnaires du MINED ont suivi une formation organisée dans ce domaine à Paris par l'Institut international de planification de l'éducation (IPE) de l'UNESCO. Par ailleurs, comme les bailleurs de fonds étaient un peu inquiets à l'idée d'octroyer des fonds à un gouvernement dont les structures de gestion financière étaient assez fragiles, un compte bancaire spécial a été ouvert, pour une utilisation parallèle aux procédures du gouvernement. Troisième évolution institutionnelle, l'introduction d'une structure qui permet au MINED de déterminer ses propres besoins d'informa-

tion et de recherche et de demander ainsi aux partenaires internationaux de réaliser des études pour répondre à ces besoins.

Si cette étude séduit par la richesse de ses informations et la pertinence de son analyse, on peut ne pas être d'accord avec sa condamnation pratiquement sans appel de l'approche par projet. Dix inconvénients bien connus de cette démarche sont énumérés, dont les difficultés liées aux problèmes de compte rendus financiers liés à la multiplicité des partenaires internationaux ou à la fragmentation de la programmation. Ce rapport invite à renoncer à l'ancienne pratique de l'approche par projet pour adopter l'approche sectorielle, sans pour autant sous-estimer les difficultés fondamentales inhérentes à cette approche – et notamment le manque relatif de capacités des pouvoirs publics, même si le ministère de l'Éducation s'efforce d'y remédier. De plus, le pouvoir et l'autorité des partenaires internationaux, et de la Banque mondiale en particulier, restent toujours très marqués au Mozambique – ce dont ce rapport rend parfaitement bien compte. Dans leur conclusion, les auteurs affirment que « *quelles que soient les difficultés rencontrées dans la mise en place d'approches sectorielles, rien ne peut justifier de revenir en arrière, vers une aide extérieure basée sur des projets ... car il est difficile de concevoir d'autres modes d'assistance susceptibles d'avoir un impact durable sur le développement de l'éducation* ». ■

Takala, T. et Marope, M.,
Partnerships between ministries of education and international funding and technical assistance agencies : the case of Mozambique Takala, T. et Marope, M. Paris : Groupe de travail de l'ADEA sur l'analyse sectorielle en éducation, janvier 2002.

Publication disponible (en anglais uniquement) sur le site web de l'ADEA :

www.adeanet.org

Calendrier

Activités de l'ADEA

6-7 février 2003

GT sur le développement de la petite enfance (GTDPE)
Réunion sous-régionale sur le Projet d'études sur les politiques dans trois pays : Burkina Faso, Mauritanie et Sénégal
Dakar, Sénégal

15-19 février 2003

GT sur les finances et l'éducation (GTFE)
Séminaire national de formation sur la budgétisation et la planification de l'éducation
Djibouti

24-26 février 2003

GT sur l'analyse sectorielle en éducation (GTASE)
Séminaire : Renforcement de capacités en analyse sectorielle
Cotonou, Bénin

27-28 février 2003

GT sur l'analyse sectorielle en éducation (GTASE)
Réunion du comité directeur
Cotonou, Bénin

février-mars 2003

GT sur les statistiques de l'éducation (GTSE)
Atelier de formation sur l'analyse statistique et les services d'information en Afrique australe
(date et lieu à confirmer)

mars 2003

GT sur la profession enseignante (GTPE)
Discussions sur la fusion des groupes anglophone et francophone
Nairobi, Kenya

10-14 mars 2003

GT sur les statistiques de l'éducation (GTSE)
Atelier de formation sur la création de sites web pour les pays d'Afrique australe
Harare, Zimbabwe

2-4 avril 2003

Réunion du Comité directeur de l'ADEA
Maseru, Lesotho

14-18 avril 2003

GT sur les finances et l'éducation (GTFE)
Séminaire national de formation sur la budgétisation et la planification de l'éducation
Freetown, Sierra Leone

mai - Juin 2003

GT sur l'éducation non formelle (GTENF)
Symposium régional sur l'éducation non formelle
Ouagadougou, Burkina Faso

16-20 juin 2003

GT sur les statistiques de l'éducation (GTSE)
Atelier de formation sur les outils d'analyse multi-dimensionnels pour les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale
Harare, Zimbabwe

19-20 juin 2003

FAWE
Réunion du Comité directeur
Nairobi, Kenya

7-11 juillet 2003

GT sur les finances et l'éducation (GTFE)
Séminaire national de formation sur la budgétisation et la planification de l'éducation
Brazzaville, Congo

Les dates étant susceptibles de changer veuillez consulter le site web de l'ADEA (www.adeanet.org)

Les points de vue et opinions exprimés dans les articles signés de la lettre d'information de l'ADEA sont ceux des auteurs et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à toute autre organisation, ou à tout autre individu.

3-6 décembre 2003

Biennale de l'ADEA
Port Louis, Maurice (Dates et lieu à confirmer)

Autres activités

2-6 décembre 2002

MINEDAF VIII
Dar-es-Salaam, Tanzanie

9-13 juin 2003

Conférence régionale sur l'éducation secondaire en Afrique
Organisateurs : Banque mondiale, ADEA et Academy for Educational Development (AED)
Ouganda

23-25 juin 2003

UNESCO
Suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur
Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur
Paris, France

29 septembre - 8 octobre 2003

Conférence générale de l'UNESCO
Paris, France

27-30 octobre 2003

Conférence des ministres de l'éducation du Commonwealth
Edimbourg, Ecosse



Lettre d'information trimestrielle
publiée par l'ADEA

Prière d'adresser toute correspondance à :
Association pour le développement
de l'éducation en Afrique
7-9 rue Eugène-Delacroix,
75116 Paris, France

Tél. : +33 (0) 1 4503 7757
Fax : +33 (0) 1 4503 3965
Mél : adea@iiep.unesco.org
Site Web : www.adeanet.org